



COMMUNICANTES



Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'Archidiocèse de Lyon

—

Collégiale Saint-Just

Numéro 131 – Novembre 2020 – 1 euro



COMME UN AIR D'A DIEU...

Chers Paroissiens de Saint-Just,

Cet éditorial est un des premiers que je rédige, et pourtant il sonne déjà un peu comme un air d'adieu : croyez bien que c'est un déchirement pour moi de voir arriver ce nouveau confinement, alors que je ne suis pas encore parvenu à faire connaissance avec bon nombre d'entre vous.

Voilà une belle occasion de méditer sur la valeur du temps, que le bon Dieu nous prête ici-bas : il nous faut le recevoir comme un trésor dont nous ne sommes que les intendants, et nous attacher à lui faire porter du fruit pour l'éternité à venir.

Ainsi, ce n'est pas un « adieu » au sens usuel du mot qu'il nous faut nous dire, mais un « à Dieu » au sens fort et originel de l'expression qu'il faut nous fixer comme mot d'ordre, plus que jamais.

Providentiellement, cette nouvelle épreuve collective débute avec la fête de la Toussaint et la Commémoration des fidèles défunts, comme pour nous inviter à la vivre dans la foi en la Communion des Saints : pensons que notre « réclusion » temporaire demeure légère au regard de l'état de captivité dans lequel se trouvent les âmes du Purgatoire : notre épreuve a du sens, si nous l'offrons en union avec le Seigneur et pour notre prochain, spécialement pour les âmes les plus démunies qui soient, membres de l'Eglise souffrante.

A Dieu, donc ! Cela signifie que l'union avec lui doit être notre préoccupation première, et qu'il nous faut prendre les moyens de la cultiver : prière, pénitence, sacrements.

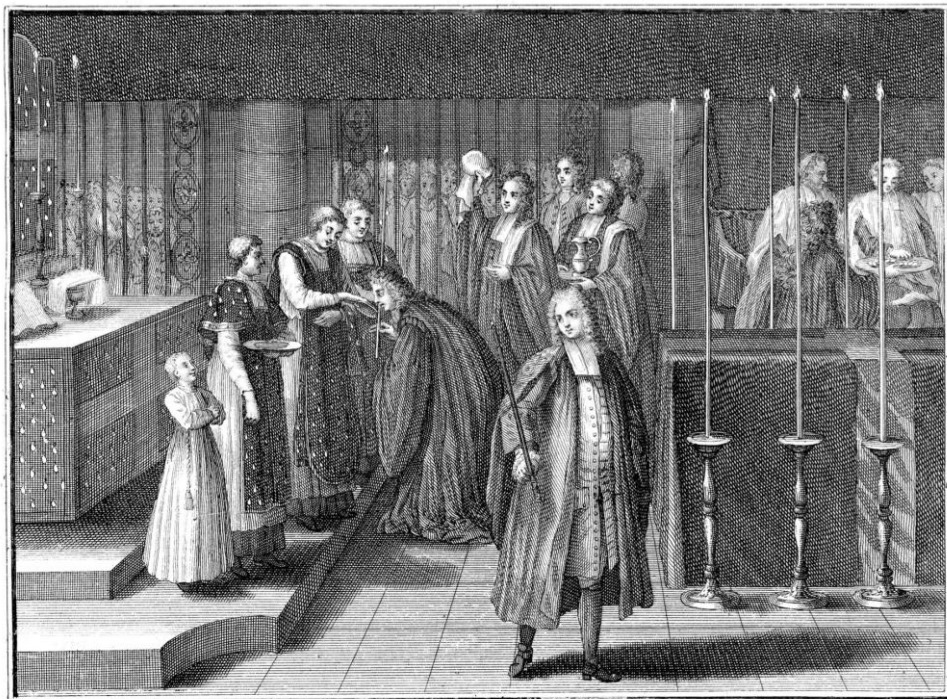
Les enfants de nos écoles, leurs familles, leurs baby-sitters, etc. auront la grâce de pouvoir continuer de bénéficier des sacrements à l'école en semaine ; que les autres n'hésitent pas à nous contacter : c'est notre « activité professionnelle » à nous prêtres que de pourvoir aux nécessités spirituelles de nos paroissiens, et nous le ferons de notre mieux, avec la grâce de Dieu.

Le dimanche en revanche restera problématique, à moins que les démarches juridiques entreprises pour obtenir le respect de la liberté de culte ne soient couronnées de succès, ce pour quoi nous prions tous intensément : bien entendu, l'obligation d'assistance à la messe dominicale sera levée, dans la mesure où les messes publiques seront interdites, mais n'oublions pas que le précepte de sanctifier le jour du Seigneur demeure, quoi qu'il arrive : il nous faudra de nouveau, en famille, offrir à Dieu l'hommage qui lui est dû, selon nos capacités. Pères et mères de famille, je suppose qu'il est superflu de vous rappeler à quel point votre exemple est capital en cet instant : vos enfants doivent à travers toute votre attitude saisir que le bon Dieu est le premier servi chez vous. Il est un âge où cela ne peut s'acquérir que par « imprégnation ».

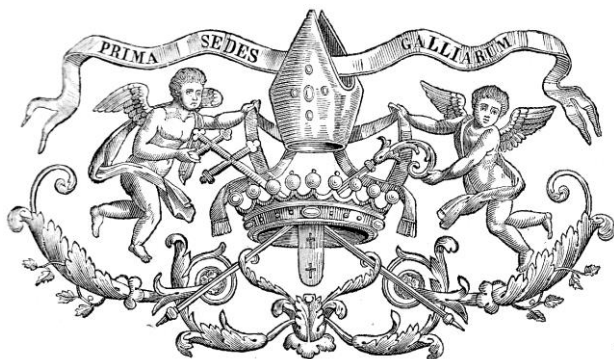
N'oublions pas d'offrir tous nos efforts pour les âmes du Purgatoire (par exemple en essayant de gagner les indulgences, élargies cette année, comme le prévoit le décret pontifical reproduit plus loin), mais aussi pour les chrétiens persécutés, qui ne sont plus éloignés géographiquement désormais, pour notre Patrie et ses dirigeants, pour l'Eglise, le pape et notre nouvel archevêque : daigne l'Esprit-Saint les éclairer, les guider et les fortifier.

Croyez à la prière fidèle et au dévouement de tous vos abbés.

Abbé Paul Giard, fssp,
Chapelain



MONSEIGNEUR OLIVIER DE GERMAI, NOMME ARCHEVEQUE DE LYON



Le pape François a nommé Monseigneur Olivier de Germai, archevêque de Lyon, après l'acceptation de la démission du cardinal Philippe Barbarin, le 6 mars 2020. Monseigneur Olivier de Germai était jusqu'à présent évêque d'Ajaccio.

« J'ai reçu un appel du nonce le jour de mes 60 ans ! c'est-à-dire le 18 septembre. Je l'ai ensuite rencontré à Paris où il m'a annoncé que le Pape m'avait nommé archevêque de Lyon », précise Mgr Olivier de Germai.

Monseigneur Michel Dubost demeure administrateur apostolique de l'archidiocèse de Lyon jusqu'à l'installation de Monseigneur de Germai.

Ordonné prêtre le 17 mai 1998 pour l'archidiocèse de Toulouse, Monseigneur Olivier de Germai fut vicaire puis curé de Castanet (1999-2006) ; aumônier diocésain des Guides de France (1999-2001) ; doyen de la zone « Banlieues-Sud » de Toulouse (2003-2006) ; vicaire épiscopal (2004-2012) ; curé de Beauzelle (2006-2012) ; professeur de théologie sacramentelle et de la famille à l'Institut catholique de Toulouse (2008-2012) ; doyen de Blagnac (2009-2012).

Depuis 2012, Monseigneur Olivier de Germai était évêque d'Ajaccio.

Au sein de la Conférence des évêques de France, Monseigneur Olivier de Germay est membre de la Commission pour la catéchèse et le catéchuménat ainsi que du groupe de travail Église et bioéthique.

Aux Corces, Mgr Olivier de Germay adresse le message suivant : « Je ne quitterai pas la Corse sans un vrai pincement au cœur ! J'ai beaucoup reçu et appris au cours de ces 8 années passées sur l'Île de Beauté. La culture corse est pétrie de christianisme, et la laïcité est vécue ici sans crispation. Je remercie les Corces pour leur accueil chaleureux, pour leurs prières qui m'ont porté, et pour leur patience avec moi ! »

Le nouvel archevêque de Lyon confie sa joie d'être envoyé servir l'Église qui est à Lyon : « J'ai tout à découvrir de ce beau diocèse dont je pressens déjà toute la richesse humaine et spirituelle. Je compte sur les fidèles de ce diocèse pour m'aider à le découvrir. Je compte aussi sur leur prière ! »

L'installation de Monseigneur Olivier de Germay aura lieu le dimanche 20 décembre en la cathédrale Saint-Jean-Baptiste.



DECRET ET DE LA PENITENCERIE APOSTOLIQUE

Indulgences plénières pour les fidèles défunts

Cette année, en raison des contingences actuelles dues à la pandémie de « covid-19 », les Indulgences plénières pour les fidèles défunts seront prorogées pendant tout le mois de novembre, en adaptant les œuvres et les conditions pour garantir la sécurité des fidèles.

De nombreuses supplications de saints pasteurs sont parvenues à la Pénitencerie apostolique, qui demandaient que cette année, à cause de l'épidémie de « covid-19 », les œuvres pieuses pour obtenir les Indulgences

plénières applicables aux âmes du Purgatoire soient transformées, en conformité avec le Manuel des Indulgences (conc. 29, § 1). C'est pourquoi, la Pénitencerie apostolique, sur mandat spécial de Sa Sainteté le Pape François, établit et décide bien volontiers que cette année, pour éviter des rassemblements là où ils sont interdits :

a. l'Indulgence plénière pour ceux qui visitent un cimetière et qui prient pour les défunts, ne serait-ce qu'en esprit, généralement établie uniquement dans les jours du 1er au 8 novembre, peut être transférée aux autres jours du même mois jusqu'à son terme. Ces jours, librement choisis par les fidèles individuels, pourront également ne pas se suivre entre eux ;

b. l'Indulgence plénière du 2 novembre, établie à l'occasion de la Commémoration de tous les fidèles défunts pour ceux qui visitent pieusement une église ou un oratoire et récitent en ce lieu le «Notre-Père» et le «Credo», peut être transférée non seulement au dimanche précédent ou au jour de la solennité de la Toussaint, mais également à un autre jour du mois de novembre, au libre choix des fidèles individuels.

Les personnes âgées, les malades et tous ceux qui pour de graves motifs ne peuvent pas sortir de chez eux, par exemple à cause des restrictions imposées par les autorités compétentes pendant le temps de pandémie, pour éviter que les nombreux fidèles ne se rassemblent dans les lieux sacrés, pourront obtenir l'Indulgence plénière si, s'unissant spirituellement à tous les autres fidèles, entièrement détachés du péché et avec l'intention d'obtempérer dès que possible aux trois conditions habituelles (confession sacramentelle, communion eucharistique et prière selon les intentions du Saint-Père), devant une image de Jésus ou de la Bienheureuse Vierge Marie, ils récitent de pieuses oraisons pour les défunts, par exemple les Laudes et les Vêpres de l'Office des défunts, le Rosaire marial, le Chapelet à la Divine miséricorde, d'autres prières pour les défunts plus chères aux fidèles, ou s'ils se consacrent à la lecture méditée de l'un des passages évangéliques proposés par la liturgie des défunts, ou accomplissent une œuvre de miséricorde en offrant à Dieu les douleurs et les difficultés de leur propre vie.

Pour une obtention plus aisée de la grâce divine à travers la charité pastorale, la Pénitencerie prie vivement que tous les prêtres pourvus des facultés opportunes, s'offrent avec une générosité particulière à la célébration du sacrement de la pénitence et administrent la Sainte Communion aux malades.

Toutefois, en ce qui concerne les conditions spirituelles pour obtenir pleinement l'Indulgence, il est rappelé d'avoir recours aux indications déjà promulguées dans la note « A propos du Sacrement de la Pénitence dans la situation actuelle de pandémie », publiée par la Pénitencerie apostolique le 19 mars 2020.

Enfin, étant donné que les âmes du Purgatoire sont aidées par les prières d'intention des fidèles et en particulier par le sacrifice de l'Autel agréable à Dieu (cf. Conc. Tr. Sess. XXV, décr. De Purgatorio), tous les prêtres sont vivement invités à célébrer trois fois la Messe le jour de la Commémoration de tous les fidèles défunts, en conformité avec la Constitution apostolique «Incrument Altaris», promulguée par le Pape Benoît XV, de vénérée mémoire, le 10 août 1915.

Le présent Décret est valable pendant tout le mois de novembre. Nonobstant toute disposition contraire.

Donné à Rome, au siège de la Pénitencerie apostolique, le 22 octobre 2020, mémoire de saint Jean-Paul II.

Mauro Card. Piacenza
Pénitencier majeur



CHRONIQUE DE LA COMMUNAUTE

Dimanche 11 octobre :

La communauté commémore le deuxième anniversaire de sa consécration au Cœur Immaculé de Marie.

Mardi 20-vendredi 23 octobre :

Les abbés participent à la réunion annuelle des prêtres du district de France de la Fraternité à Sées. L'occasion de se retrouver et de prendre des nouvelles de la FSSP en France et dans le monde.

Jeudi 29 octobre :

Nous nous réjouissons autour de Xavier et Noah Wolf qui se donnent le sacrement du mariage dans la Collégiale. La Messe est célébrée à 18h45 pour respecter le couvre-feu, et ce mariage tant attendu par les nouveaux époux est avancé de 48h à cause du confinement annoncé le mercredi soir par les autorités.

La chorale est au rendez-vous et offre aux mariés la messe grégorienne ainsi que des airs remarquables, finissant par l'Alléluia de Haendel ! De nombreux servants de Messe sont présents pour assurer une digne liturgie. Nous souhaitons aux jeunes époux une longue vie et les enfants que le Bon Dieu voudra bien leur donner.

LA MORT A SAINT-JUST AU XVIII^E SIECLE

D'APRES LES REGISTRES PAROISSIAUX

Dans le chœur et les chapelles latérales de l'église actuelle, on remarque quelques dalles funéraires, dont certaines proviennent de l'église précédente, qui ne peuvent faire oublier que ce fut autrefois, comme bien des édifices religieux, un lieu de sépulture. Les registres paroissiaux, quant à eux, gardent la mémoire des fidèles très nombreux qui ont fréquenté cette église depuis la fin du XVI^e siècle. Enfin, un document de 1777 fournit des indications sur le cimetière, actuellement disparu, qui, autrefois, était attenant à l'église et sur les caveaux funéraires alors aménagés à l'intérieur de celle-ci. À la différence de sa voisine Saint-Irénée en effet, l'église Saint-Just n'est pas bâtie au-dessus d'une crypte, mais elle possédait des caveaux funéraires dans lesquels on ensevelissait certains défunts. Aussi est-il intéressant d'étudier plus en détail ce que les lieux et les documents d'archives nous révèlent sur la mort à Saint-Just, notamment au XVIII^e siècle.

Pour l'ensemble de la période 1670-1792, ce sont plus de 7100 actes de sépulture qui sont disponibles dans les registres paroissiaux. La masse est donc considérable. Aussi pourra-t-on se contenter d'étudier quatre décennies espacées de génération en génération : 1690-1699, 1720-1729, 1750-1759, 1780-1789, ce qui représente un peu moins de 2200 actes, soit significativement tout de même près d'un tiers du total. Il n'est toutefois pas à exclure que des paroissiens de Saint-Just soient morts ailleurs dans la ville ou dans les environs, chez un membre de leur famille par exemple, ou bien et surtout à l'Hôtel-Dieu ou à la Charité, voire, dans le cas des célibataires nombreux parmi les apprentis, les compagnons et les domestiques, dans leur village ou leur province d'origine, ou même ailleurs, après qu'ils eurent vécu et travaillé à Lyon pendant un temps plus ou moins long. Si un traitement statistique s'impose d'abord, les actes permettent aussi d'accéder à une connaissance plus directe des individus eux-mêmes.

La plupart du temps, les personnes ne sont pas désignées autrement que par leurs nom et surnom, c'est-à-dire leur prénom et leur nom. Cependant, dans un

certain nombre de cas, il s'y ajoute un titre de civilité, principalement sieur, d'usage assez large, et demoiselle – qui s'applique à toute femme de bonne condition, qu'elle soit mariée ou non, jeune ou non. Dans la première moitié du siècle, apparaît assez couramment le qualificatif d'honnête. Les titres de noblesse proprement dits sont très rares. Quant à celui de messire, il ne s'applique qu'aux chanoines et autres membres importants du clergé.

La profession et la condition sociale peuvent être davantage connues à partir des indications, même si elles ne sont pas systématiques, se rapportant aux intéressés eux-mêmes - dans ce cas, il s'agit presque exclusivement d'hommes - à leurs parents ou, s'il s'agit des femmes, à leur mari. Il faudrait toutefois, pour mieux connaître les milieux socio-professionnels, étudier les testaments et les inventaires après décès.

On relève sans surprise une nette prédominance de l'artisanat (pour citer quelques exemples : maçons, charpentiers, menuisiers, tonneliers, benniers, c'est-à-dire boisseliers, forgerons, maréchaux-ferrants, serruriers, selliers, cordonniers, chandeliers), du commerce (bouchers, boulangers, épiciers, aubergistes, marchands de vin, râteaux de tabac, clincailliers, autrement dit quincaillers...), des petits métiers tels qu'affaneurs, dénomination locale des portefaix. Mais, par-dessus tout, l'emporte le monde de la fabrique, c'est-à-dire du travail de la soie, où il n'est pas toujours facile, compte tenu de la diversité des désignations (fabricant, maître, compagnon, ouvrier en draps de soie, ouvrier en étoffes de soie, ouvrier en soie, gazier, faiseur de bas de soie...) de faire la différence entre maîtres et compagnons ou entre marchands et ouvriers, même maîtres, travaillant pour le compte d'un autre. On devine tout de même qu'il s'agit d'un milieu plutôt modeste, auquel l'accueil d'enfants en nourrice nés dans les autres paroisses lyonnaises, notamment celle de Saint-Nizier, de loin la plus peuplée de la ville¹, ne peut que procurer un utile complément de ressources. Apparaissent également des spécialités telles que passementiers,

¹ La paroisse Saint-Nizier rassemblait à elle seule le tiers de la population de la ville (Zeller, *Pollution...*, p. 6) et la moyenne annuelle des sépultures y était, en 1775-1777, de 727 contre 59 à Saint-Just (Zeller, *Pollution...*, p. 19). En 1760, la paroisse Saint-Nizier enregistre 1413 baptêmes (Zeller, *La bourgeoisie*, p. 143), celle de Saint-Just 71.

tailleurs d'habits, tailleurs de corps, c'est-à-dire de corsets, teinturiers, perruquiers. On voit aussi quelques médecins, quelques chirurgiens, quelques maîtres d'école, des domestiques, des mendiants... La noblesse liée aux offices et la noblesse d'épée sont très peu représentées, de même que les simples soldats. Apparaissent plus fréquemment les membres du clergé dans toute la diversité de leurs titres et fonctions : chanoines-barons de Saint-Just, au premier rang desquels le grand obéancier et le prévôt, curés, prêtres perpétuels souvent qualifiés de cinquenaies, car formant deux groupes de cinq, prêtres habitués, et autres clercs, auxquels il faut ajouter les religieuses des monastères voisins de la Visitation de l'Antiquaille² et des Ursulines³, fruits de la Réforme catholique. Avec une fréquence moindre, on relève quelques fonctions rattachées à la baronnie de Saint-Just : greffier, notaire, lieutenant de la juridiction, et d'autres, plus modestes, telles que tire-cordes, c'est-à-dire sonneur de cloches, ou fossoyeur, fonctions directement liées au service quotidien de l'église.

Saint-Just, à cheval sur la vieille enceinte urbaine du XIV^e siècle, consolidée au XVI^e, mais peu entretenue par la suite, est à la fois un quartier et un faubourg de la ville⁴, à laquelle il a été réuni, comme Saint-Irénée, en 1585. Cela explique la mention de contrôleurs et de commis aux portes de Saint-Just pour les aides du roi et pour les octrois de la ville, chargés de prélever les impôts indirects sur les marchandises arrivant à Lyon depuis les campagnes et les contrées voisines. Cela explique aussi la présence de très nombreux jardiniers, vigneron, laboureurs, grangers, travailleurs de terre, cultivant, souvent pour le compte d'autrui, des parcelles sises à l'intérieur des remparts, où l'espace n'est pas entièrement bâti, et surtout au-delà des murs, parfois aussi loin que les territoires de Champvert, de Champagne ou de la Garenne, aux noms d'ailleurs

2 Depuis 1627. Outre le monastère de l'Antiquaille, l'ordre de la Visitation possédait à Lyon deux autres monastères : celui de Sainte-Marie de Bellecour (1617) et celui de Sainte-Marie-des-Chânes (1640) à Serin sur les bords de la Saône.

3 Depuis 1633 et s'ajoutant au couvent de la rue de la Vieille-Monnaie sur les pentes de la Croix-Rousse. Il y eut même, à partir de 1673, un troisième monastère d'Ursulines au bas de la montée Saint-Barthélemy. Quant au couvent des Minimes, qui existait depuis 1555, il n'apparaît dans les registres de Saint-Just que comme lieu de sépulture de certains paroissiens.

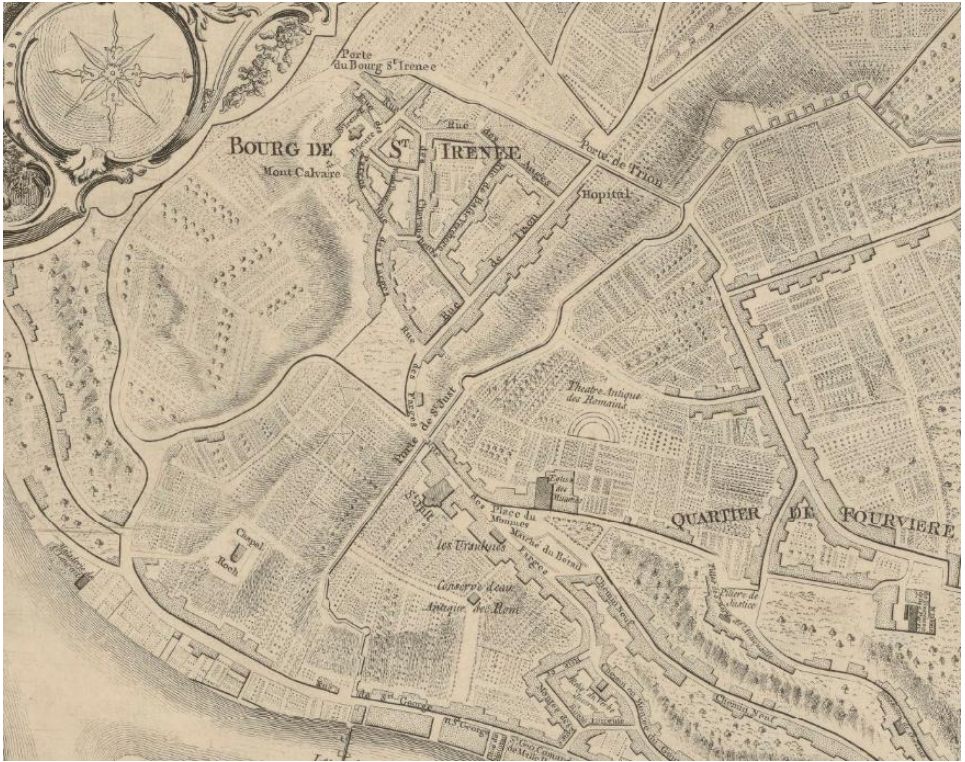
4 Zeller, *La bourgeoisie...*, p. 20

parfaitement révélateurs. On trouve là des propriétés et des maisons des champs appartenant à des gens d'une condition sociale plus élevée, faisant partie du clergé, de la noblesse et surtout de la bourgeoisie. Le titre de bourgeois ou de bourgeois de Lyon apparaît en effet assez souvent : des natifs de Lyon ou des originaires d'autres lieux recherchaient des privilèges fiscaux, notamment en matière de taille et de droits sur le vin ; ces privilèges, en contrepartie de certaines obligations, principalement « de guet et garde », s'attachaient de manière individuelle au droit de bourgeoisie stricto sensu, mais étaient aussi à l'origine de critiques et de contestations, notamment de la part des agents du roi soucieux de limiter les privilèges, et aussi des communautés rurales des environs qui voyaient s'échapper certaines ressources ; en même temps, le soin mis à afficher que l'on n'exerce quelque profession que ce soit, même si l'on n'a pas réuni toutes les conditions formellement requises pour accéder pleinement au statut de bourgeois⁵, est le moyen de se distinguer de tout un chacun dans un environnement largement laborieux et populaire, voire pauvre, et de gagner en valorisation sociale. Le quartier du Gourguillon, dont fait partie Saint-Just, l'un des 28 quartiers de la ville issus de la réforme administrative de 1746, est en effet le quartier le plus pauvre de Lyon⁶ avec 18 livres 10 sols comme valeur moyenne de l'impôt, contre 326 livres 19 sols pour Louis-le-Grand, au sud de la place Bellecour, l'actuel quartier d'Ainay.

Les indications d'origine géographique sont très rares et ne se prêtent guère à la statistique. Dans un aperçu nécessairement incomplet, les paroisses lyonnaises se détachent un peu : Saint-Just bien sûr, mais aussi Saint-Irénée, Saint-Georges, Sainte-Croix, Saint-Paul, Notre-Dame-de-la-Platière, Saint-Nizier, Saint-Pierre-Saint-Saturnin, Saint-Vincent. Sont mentionnées aussi les localités des campagnes voisines, comme Écully, Soucieu, Saint-Genis-Laval, Mornant, Vaugneray, ou un peu plus éloignées, comme L'Arbresle ou Saint-Symphorien-le-Château (actuellement Saint-Symphorien-sur-Coise). Quelques noms de localités du Bugey, du Dauphiné et du Forez apparaissent aussi, et même, plus rarement, de provinces beaucoup plus lointaines, telles que l'Auvergne, la Marche, le Limousin, signe que Lyon attire des immigrants.

⁵ Zeller, *La bourgeoisie...*, p. 102

⁶ Garden, p. 16

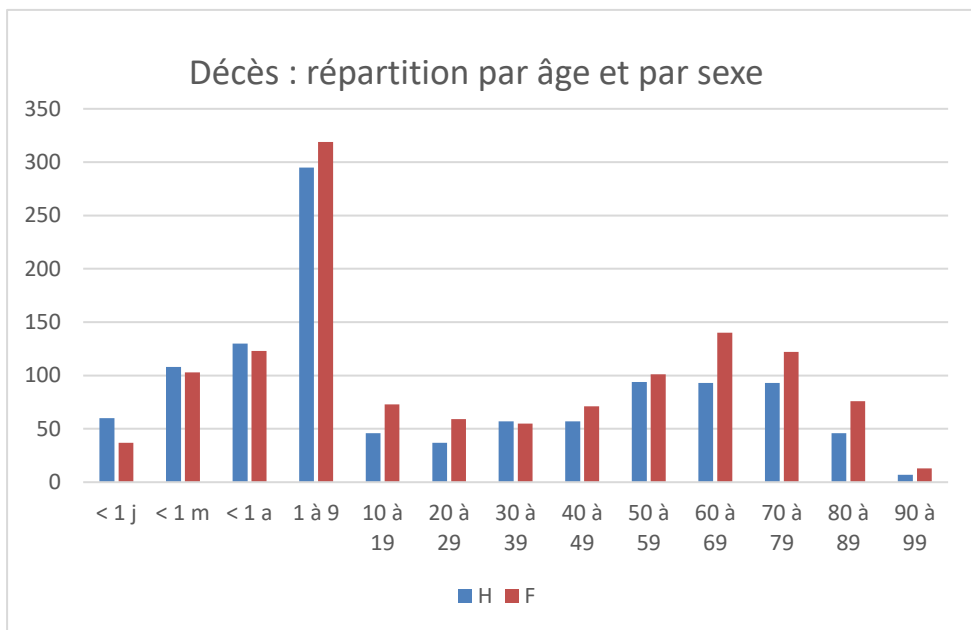


Extrait du plan Séraucourt, éd. de 1746
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53052814p>

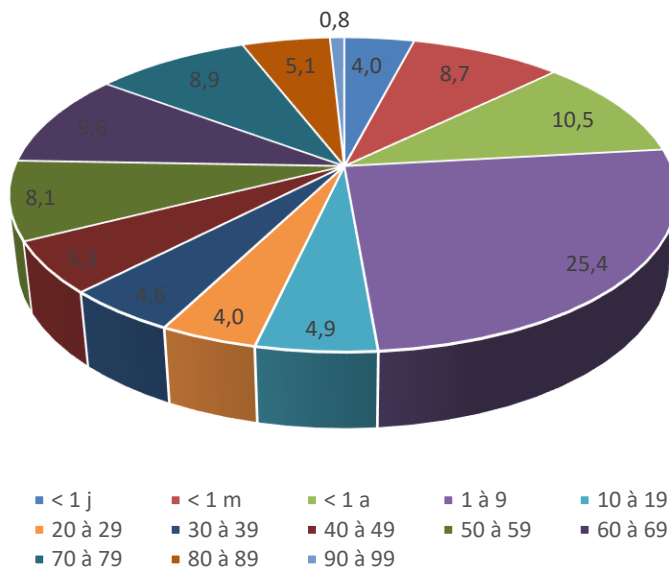
La mention du domicile, sans être générale, est plus courante, même si elle n'a pas la précision à laquelle on est maintenant habitué. On voit se dessiner ainsi les contours d'un très vaste territoire paroissial – 155 ha, contre 9 pour Fourvière et 16 pour Saint-Georges⁷ – qui s'étend, selon une formule souvent rencontrée dans les actes, « rière - c'est-à-dire derrière - notre paroisse », ou plus précisément à la périphérie de celle-ci, jusqu'aux « territoires » de Champvert, des Aqueducs, de la Garenne, des Granges, de Champagne, du Petit-Sainte-Foy, englobant Choulans, Saint-Roch et Fontanières d'un côté, Loyasse de l'autre, empiétant sur Fourvière. Saint-Irénée sur sa colline et son prolongement de la Quarantaine au bord de la Saône peuvent ainsi faire figure

d'enclave réduite à la portion congrue, mais il se peut fort bien qu'il y ait eu compétition entre les deux paroisses pour l'encadrement des espaces les plus éloignés et que ce soient au contraire ces lieux reculés par rapport à Saint-Just qui soient des enclaves dans le territoire de Saint-Irénée.

L'axe majeur de la paroisse Saint-Just est représenté par la rue des Farges, s'allongeant depuis le haut du Gourguillon jusque, à travers l'ancien cloître de Saint-Just, aux abords de Saint-Irénée, soit sur une plus grande longueur que maintenant, et le long de laquelle se serrent les maisons, rue à laquelle il faut ajouter la rue de Trion et, entre les deux, celle des Basses-Verchères. Les mentions relatives à Saint-Just représentent les deux tiers des mentions exploitables. Le reste se rapporte principalement aux autres paroisses lyonnaises et à celles des campagnes avoisinantes, comme Brindas, Millery, Grézieu-la-Varenne ou Saint-Genis-l'Argentière.



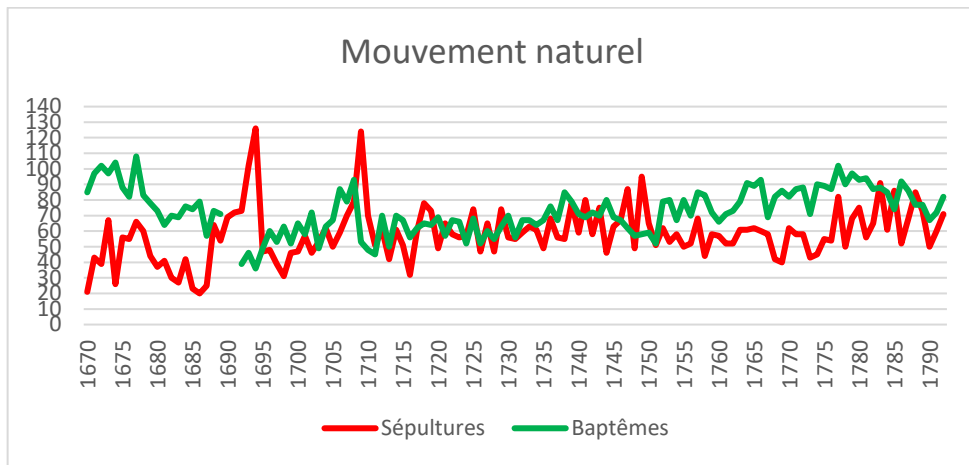
Age au décès: pourcentages



A de très rares exceptions, l'âge au décès est indiqué dans les actes. Même si on ne peut calculer correctement les taux de mortalité, par manque de recensements réguliers et de bonne qualité qui permettraient de leur rapporter le nombre des décès, on remarque néanmoins et immédiatement l'effroyable mortalité qui frappe les plus jeunes : à supposer que l'enregistrement des décès des tout jeunes enfants ne souffre pas d'omissions et soit correctement effectué, c'est au moins un quart des nouveau-nés qui meurt sans atteindre l'âge d'un an, davantage les garçons que les filles, et un autre quart disparaît avant d'atteindre l'âge de 10 ans, surtout à 1 et 2 ans ; ensuite, la mortalité diminue régulièrement. La génération de départ est ainsi réduite dramatiquement de moitié en l'espace d'une décennie, et même moins. C'est la principale différence avec la situation actuelle. On peut de ce fait estimer que l'espérance de vie, même s'il est difficile de la déterminer exactement, est près de 30 ans inférieure à ce qu'elle est actuellement⁸. La mortalité des plus jeunes frappe impitoyablement, quelle que

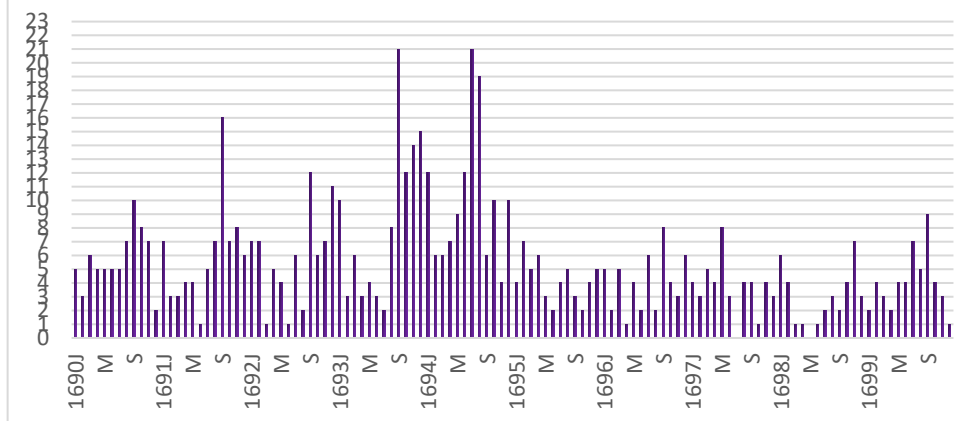
⁸ Bayard, p. 62

soit la condition des parents, naturels ou nourriciers, riches ou pauvres. Les jumeaux ne survivent pas, à plus forte raison les triplés, dont un cas est signalé en avril 1695. Ensuite le nombre de décès diminue très nettement, puis augmente à partir de 50 ans, avec un maximum entre 60 et 79 ans et, ce qui ne diffère pas de la situation actuelle, une plus grande longévité féminine et donc un plus grand nombre de veuves que de veufs.



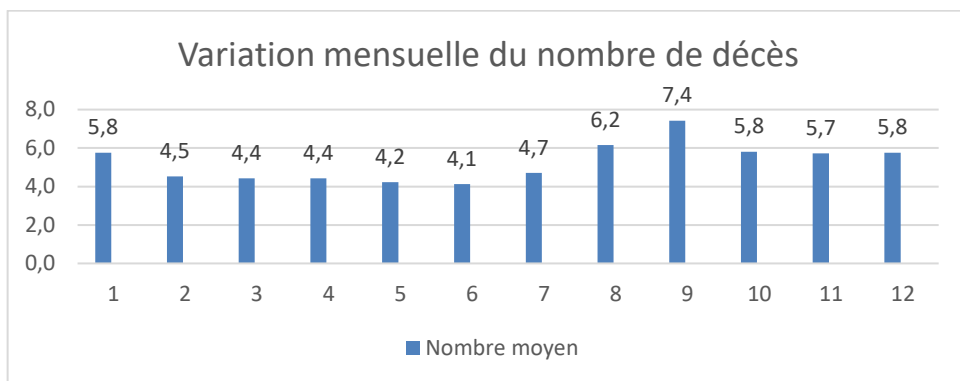
Le graphique ci-dessus montre l'extrême irrégularité du nombre des décès d'une année à l'autre tout au long de la période. On remarque nettement la surmortalité liée à la crise de 1693-1694 (le nombre de décès est multiplié par 6 de 1686 à 1694), où se cumulent les effets d'un hiver très rigoureux, de mauvaises récoltes, du manque de subsistances, du renchérissement des prix de la nourriture, de la contraction de l'activité, du chômage, ainsi que de maladies contagieuses. Le grand hiver de 1709 est encore plus éprouvant par la rigueur extrême du froid (le nombre de décès fait plus que doubler de 1705 à 1709), même si les autorités, instruites par l'expérience, ont su prendre certaines mesures pour assurer le ravitaillement. Saint-Just, comme bien d'autres lieux, est frappé violemment.

1690-1699 Décès par mois



La population, durement éprouvée, a du mal à se reconstituer pendant la première moitié du XVIIIe siècle. Elle ne le pourrait pas d'ailleurs s'il n'y avait l'apport de l'immigration. Si l'impact des crises alimentaires est moins fort au XVIIIe siècle, la peur de la contagion reste présente. Ainsi, le 23 septembre 1721, est enterré un jardinier de 78 ans mort « chez Mrs de Sainte-Geneviève, les portes de Saint-Just étant fermées par l'ordre de Mr le prévôt des marchands et de Messieurs de la santé⁹ dans l'appréhension où on était que la contagion ne vienne à Saint-Just ». Une reprise semble s'amorcer après le milieu du siècle, mais celle-ci est compromise par la crise économique qui survient dans les dernières années de l'Ancien Régime et frappe particulièrement le monde des ouvriers de la soie. Le registre de l'année 1787 fait d'ailleurs état de l'assemblée tenue le dimanche 28 octobre à l'issue des vêpres des notables de la paroisse, sous la présidence du curé Laget, pour répartir les 558 livres remises par le bureau général de la ville « pour subsister les pauvres ouvriers fabriquant en soye qui habitent en cette paroisse », la responsabilité de l'opération étant confiée au sieur Michel Piongaud, bourgeois.

⁹ Il existe à Lyon un bureau de santé depuis 1580.



A l'intérieur de l'année, la saison la plus meurtrière est, non pas l'hiver, mais l'été, avec un maximum en septembre. L'automne est également néfaste, ainsi que le mois de janvier. Une décrue se produit ensuite et se prolonge jusqu'au milieu de l'été. Quelques traits marquent les caractéristiques générales de la mortalité de cette époque. Le maximum constaté en été est dû aux fièvres, dont on ne peut avec certitude déterminer l'origine exacte. La typhoïde et le paludisme semblent en cause, même si Saint-Just se situe à l'écart des zones basses parcourues par les fleuves. On peut plus vraisemblablement invoquer le manque d'hygiène. Les enfants, en plus des accidents survenant au moment de la naissance, sont particulièrement sensibles à ces fièvres, mais ils sont également victimes des rigueurs de l'hiver, qui est aussi la période de plus grande natalité. Quant aux adultes, c'est en hiver et au début du printemps qu'ils sont le plus touchés¹⁰.

Les actes n'indiquent généralement pas la cause ou les circonstances du décès. On relève assez souvent cependant la mention d'une « mort subite et imprévue ». On constate aussi la coïncidence de la mort de l'enfant à la naissance ou quelques instants après et de la mort de la mère le même jour ou le lendemain. On voit aussi que les membres d'une même famille meurent à peu près en même temps et l'on devine derrière cette triste concomitance l'effet de quelque contagion : voici par exemple l'enterrement le 30 mars 1700 de Florie

¹⁰ Garden, pp. 112-113, p. 142

Perret, 54 ans, et, le 10 avril suivant, celui de son mari Mathieu Clerc, 55 ans, jardinier.

La mort est parfois accidentelle, parfois suspecte, voire criminelle, auquel cas l'acte se révèle plus explicite, sans l'être totalement, avec recours officiel au juge de la juridiction de la baronnie de Saint-Just. Ainsi, à la date du 24 juin 1690, est transcrite la mort d'un enfant de six ans, Claude Saunier, fils d'un maître potier, « s'étant noyé par accident dans un réservoir d'eau ». Le 5 octobre 1691 est enterré Jean Matelin, 80 ans, « trouvé mort dans une chambre qu'il occupait rue des Anges ». Le 24 mai 1692, est inhumé Michel Brun, « trouvé mort de deux blessures dans sa vigne » et, le 4 novembre de la même année, un autre vigneron, Aimé Coindre, « tué d'un coup de mousquet par un soldat logeant chez (lui) », sans qu'il soit précisé si la mort a été donnée volontairement ou s'est produite accidentellement. Le 24 janvier 1694, est enterré « Benoît, pauvre enfant de Crémieu, âgé de dix ans, décédé... dans la maison de Madame Vignet hors les portes de la ville où l'on l'avait logé par charité, et fut trouvé mort dans son lit ». Le 1er avril 1694, c'est un « pauvre homme mendiant mort pneumonique et d'inanition, lequel on a trouvé dans une fénrière [une grange] » ; on indique son âge, environ 26 ans, mais on ignore son identité. Le 28 mai 1694, c'est « une pauvre fille trouvée morte dans le quartier de Champvert » : elle a environ 12 ans, mais on ne sait pas davantage son nom. Le 12 juillet suivant, il s'agit de Pierre Saunier, mendiant, « trouvé mort dans la maison d'un marchand boucher », et le 4 octobre 1695, d'un petit mendiant, âgé de 5 ans, « trouvé mort sur de la paille ». Il est vrai qu'on est là au plus fort de la terrible crise de la fin du XVII^e siècle qui frappe impitoyablement les plus faibles et les plus malheureux. Mais c'est tout au long du siècle suivant que l'attention est attirée sur certains cas. Ainsi, le 6 avril 1724, mentionne-t-on, sans plus de précision, l'autopsie de Jean Baptiste Verot, fils d'un conseiller du roi et notaire royal. Le 4 juin 1728 est inhumée Françoise Dumas, adolescente de 12 ans, « assassinée et étranglée ». Le 28 octobre 1757 est rapportée la mort d'une femme de 80 ans « étant dans une faiblesse d'esprit perpétuelle », inhumée « dans le monastère des Dames de Sainte-Ursule sous le titre de Saint-Louis-aux-Martyrs situé dans cette paroisse ». Le 10 décembre 1767, il est fait mention d'« un enfant trouvé mort dans un jardin appartenant aux religieuses de l'Antiquaille ». Le 23 janvier 1780, est enterrée Philippe Anne Dénou, 63 ans, veuve de Michel Thomas, compagnon chapelier, « trouvée morte après plusieurs jours, maison Terrasse

rue de Trion », mais il est bien précisé qu'elle « avait toujours vécu en bonne chrétienne ». Le 9 janvier 1782, est enterré Philibert Mussy, 36 ans, « natif de Chalon, employé dans les fermes du roi à la porte de Serin, trouvé mort dans le chemin tendant de la place des Minimes à celle de l'Antiquaille ». Le 11 novembre 1786, est enterrée Jeanne Lavalérie, 86 ans, « trouvée morte dans sa maison par un accident occasionné par le feu ». Autant de misères et de tragédies individuelles qui se révèlent ainsi lors de ces événements.

Si l'on s'attache maintenant à la dimension proprement religieuse des actes, il y est souvent indiqué que les défunts ont reçu les sacrements qui permettent de se préparer à la rencontre avec Dieu. Des formules telles que « après avoir reçu les derniers sacrements avec piété et une grande résignation à la volonté de Dieu » ou bien « après avoir reçu les sacrements et avoir donné pendant une maladie assez longue et douloureuse toutes les marques d'un parfait chrétien » se lisent couramment. On trouve même des formulations plus développées. Ainsi, le 26 novembre 1694, pour Louise Blavet, 28 ans, épouse de Pierre Dauvergne, commis pour le roi au bureau de Saint-Just, « ayant donné des marques d'une bonne et sainte chrétienne et qui, dans tout le temps de sa maladie, a paru, dans une grande édification, très soumise à la volonté de Dieu, recevant les sacrements avec beaucoup de piété et de dévotion ». Le 14 février 1699, est enterré « honnête Pierre Aigrette, marchand revendeur », 65 ans, originaire de Suisse, qui « a vécu en homme sage et vertueux, a reçu tous les sacrements dans un grand esprit de piété ». Dans certains cas, les sacrements n'ont pas pu être administrés, ou ils l'ont été seulement en partie : ainsi en est-il de Pierre Thévenet, mendiant, originaire de Mornant, âgé de 80 ans, « trouvé au haut de la côte de Saint-Laurent dans le chemin de Fontanières à Sainte-Foy, sur lequel on a trouvé des marques d'un chrétien catholique romain » et enterré le 25 mars 1697, ou d'Anne Pipy, 66 ans, veuve de Jean Tabard, vigneron, morte « si promptement qu'on n'a pu lui administrer tous les sacrements de l'Église » et enterrée le 22 mars 1757.

Le souci d'édification et celui de mettre en évidence les vertus des défunts apparaissent pleinement dans les actes relatifs aux membres du clergé, surtout jusqu'aux années 1760. Ainsi, le 10 août 1694, pour Antoine Tardy, prêtre perpétuel, âgé de 54 ans, « ayant vécu d'une manière pieuse et édifiante dans la

dite église où il a fait son devoir avec une grande application. Requiescat semper in pace. » ou du chanoine Antoine Dusoleil, 75 ans, enterré le 19 février 1698, « après avoir vécu d'une manière sainte et vertueuse et étant d'une assiduité admirable dans toutes ses fonctions de chanoine... ayant reçu tous les sacrements avec beaucoup de piété... Le Seigneur daigne le recevoir au rang des bienheureux et dans son repos éternel. Requiescat in pace. » Le 28 mai 1751 a lieu l'inhumation du chanoine Ennemond Debargues, 74 ans, qui « après avoir célébré la sainte messe, a été emporté mort plutôt que vif après avoir donné des preuves d'une piété singulière et d'une religion sans égale pendant le temps de sa vie, est mort ainsi qu'il a vécu ». Le 22 décembre 1757, est enterré le chanoine Mathieu Boesse, âgé de 63 ans, mort après avoir « donné des marques de sa charité envers les pauvres de cette paroisse et de la constance à supporter les maux dont le Seigneur l'affligeait depuis longtemps ».

Il en est de même des religieuses pour la seconde moitié du siècle. Voici quelques exemples relevés à propos des religieuses de l'Antiquaille : le 28 mars 1755, la « très honorable Jeanne Françoise Debere, religieuse du rang des sœurs de chœur de l'ordre de la Visitation de Ste Marie du second monastère de l'Antiquaille », morte « après avoir donné jusqu'au dernier moment des marques de sa patience et de sa résignation » ; le 11 juin 1759, Françoise Charlotte Besseville, âgée de 66 ans, dont 45 passés à l'Antiquaille, morte « après avoir donné des marques d'une solide et fervente piété, après avoir reçu tous les sacrements de l'Église et avoir même gagné l'indulgence plénière du jubilé universel accordé par Notre Saint Père le pape Clément XIII en faveur de son exaltation ». Les circonstances de la mort sont parfois plus éprouvantes : ainsi, le 3 décembre 1759, pour Marie Elisabeth Gonon, « dans la quarante septième année depuis sa profession », morte à 73 ans, « n'ayant pu recevoir que l'extrême-onction à cause d'un coup d'apoplexie qui la priva entièrement de sa connaissance, mais ayant communié le jour de la fête de la Présentation de la Sainte Vierge, ce qu'elle faisait régulièrement tous les huit jours autant que ses infirmités habituelles le lui permettaient, et ayant constamment donné des preuves de la piété, de la patience et de la résignation à la volonté de Dieu dans ses continuelles souffrances ». Trois jours après, c'est l'inhumation de Marie Geneviève Perrin, 62 ans, « ayant communié le dimanche avant le jour de sa mort et n'ayant pu recevoir qu'une seule onction attendu que sa mort a été sans agonie, deux ans de maladies compliquées l'ont faite une victime de souffrance

et l'ont rendue un exemple édifiant d'une patience inaltérable ». L'acte établi le 18 juillet 1786 se rapporte à Marie Blaisine Cholier, âgée de 84 ans, dont 68 depuis sa profession, ancienne supérieure du couvent, qualifiée de « vénérable », dont il est écrit : « Sa vie a été constamment remplie par la pratique de toutes les vertus chrétiennes et religieuses et sa patience admirable dans les souffrances. Elle a reçu les sacrements de l'Église avec cette foi vive et cette religion dont elle a toujours été animée et qui ont fait constamment l'édification de cette communauté ». Pour les Ursulines, moins nombreuses que les Visitandines, on trouve, à la date du 27 février 1786, l'acte de sépulture de Louise Giraudier, 55 ans, sœur tourière du couvent, qui « a donné à ses supérieures les marques les plus distinguées de la docilité et de la vertu ainsi que de la piété la plus éminente ».

Les obsèques ont lieu très vite après le décès, le jour même, le lendemain ou le surlendemain. Les actes ne font pas état de l'assistance, si ce n'est pour les chanoines, les prêtres, les religieuses ou quelques laïcs influents, pour lesquels on fait ressortir, par la solennité qui marque leurs obsèques, la place particulière qu'ils occupaient. En revanche des témoins masculins sont toujours mentionnés, qui signent ou non. Ce sont la plupart du temps des proches des défunts, parents ou maris. Mais on remarque aussi qu'à la fin du XVIII^e siècle, ce sont souvent les mêmes témoins qui interviennent, sans lien direct avec les décédés, mais probablement parce qu'habitants à proximité de l'église, ils étaient plus facilement disponibles.

Si le curé ou le vicaire écrit habituellement « je, soussigné..., ai enterré dans le cimetière de notre paroisse... », on se doute bien que le travail d'inhumation proprement dit est effectué par le fossoyeur. Le 29 janvier 1788, il est fait état d'une petite fille, morte au bout de quelques minutes, « non baptisée, enterrée par le manilier [c'est-à-dire par le marguillier] dans le lieu destiné pour cela près du cimetière ». Le 11 novembre de la même année, le prêtre rédige l'acte de sépulture d'une autre petite fille morte au bout de quelques heures et écrit : « née morte sans avoir été ondoyée, (je) l'ai fait mettre par le manilier dans le lieu destiné et tout près du cimetière ». Quelques actes signalent que l'enterrement a été fait *gratis pro Deo*, mais on peut supposer que le cas est plus fréquent qu'il n'y paraît, compte tenu de la modestie du milieu social.

La très grande majorité des inhumations a lieu dans le cimetière attendant à l'église. Celui-ci n'existe plus, mais on voit encore le jardin qui marque son emplacement.



photo Pierre Pueyo

Le cimetière n'est cependant pas le seul lieu de sépulture. De 1668 à 1792 en effet, on dénombre 429 inhumations à l'intérieur même de l'église, soit environ 6% du total des inhumations. Cette coutume bien établie est surtout l'expression d'une incontestable piété et de la croyance qu'il n'y pas mieux que la proximité de l'autel dans l'attente de la résurrection pour gagner son salut. Mais c'est aussi un privilège rare que l'aisance permettant les fondations de messes et les relations peuvent certainement favoriser.

De ces inhumations à l'intérieur de l'église, 4/5 concernent des laïcs et le 1/5 restant par conséquent des ecclésiastiques.

Devant l'autel de la Vierge, dans le bas-côté droit, on remarque la pierre tombale de Joseph Berthois, mort en 1708 à l'âge de 45 ans, avocat en Parlement.

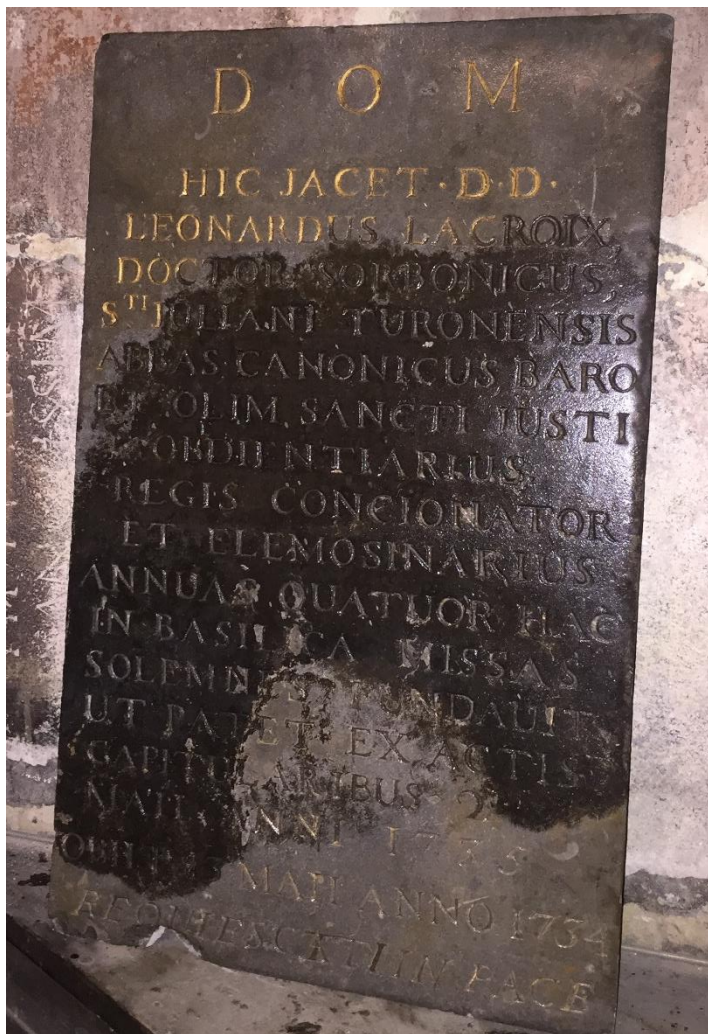


photo abbé Meissonnier

Récemment retrouvée dans le clocher la pierre tombale du chanoine Léonard Lacroix, mort à l'âge de 62 ans, enterré le 4 mai 1734, docteur en Sorbonne, abbé de Saint-Julien de Tours et surtout grand obéancier de Saint-Just.

Le lieu exact des inhumations effectuées à l'intérieur de l'église est loin d'être toujours indiqué. Cependant, quand l'indication en est donnée, c'est pour un bon tiers dans le caveau de la confrérie dite des Trente Trois, très exactement de la confrérie du Précieux Corps de Dieu et des Trente Trois, ainsi dénommée car elle comprenait 33 membres masculins, autant que d'années de la vie terrestre du Christ. La chapelle de cette confrérie, aujourd'hui disparue, se trouvait initialement dans le bas-côté droit en avant de la chapelle de la Vierge, puis fut transférée en 1717 sous le jubé (qui n'existe plus) du côté droit, enfin un siècle plus tard dans le bas-côté gauche, celui de la chapelle de saint Pierre, l'actuelle chapelle Saint-Just.

Pour un peu plus de la moitié, les inhumations dans cette chapelle concernent des hommes, plutôt âgés en général, d'une position sociale plutôt élevée, bourgeois, notaires, ayant exercé des fonctions officielles, comme celle de greffier de la baronnie de Saint-Just, ou participé à la vie publique, notamment dans le cadre des pennonages¹¹. Ce sont surtout des maîtres de métier, comme maréchal ou boulanger. On trouve également des femmes, mariées à des représentants de ces mêmes catégories sociales, et plus rarement des enfants. On trouve un unique cas de préférence pour le cimetière, où le choix de l'humilité n'exclut pas la solennité, celui de « demoiselle Jeanne Marie Égée – morte le 28 septembre 1755 – ainsi qu'elle a demandé par son testament... après avoir vécu d'une manière pieuse et chrétienne, accompagnée de Messieurs les prêtres et perpétuels ainsi que de tout le bas chœur et de Messieurs les recteurs et administrateurs de l'hôpital de la Charité et aumône générale de Lyon, en faveur duquel elle a disposé de ses biens et dernières volontés ».

Les chanoines ont leur propre caveau, dans le chœur comme il convient à leur rang. 26 d'entre eux y ont été inhumés au cours de la période qui nous intéresse. Parmi eux, les grands obéanciers, investis de la principale dignité du chapitre, dont Jean Basset, mort le 26 mai 1694 à l'âge de 55 ans, Julien Blaut, mort le 25

11 Les pennonages formaient des milices urbaines de quartier qui devaient le service de « guet et garde ». Mais cette obligation était devenue au XVIII^e siècle plus théorique qu'effective. En 1680 d'ailleurs, les pennonages de Bourgneuf et de Saint-Just avaient été supprimés, n'étant plus habités par aucun notable en qui le consulat puisse prendre une entière confiance (Zeller, in *Hist. de Lyon*, p. 606), ce qui confirme en outre la modestie du milieu social.

septembre 1713 à l'âge de 65 ans, Odet Joseph de Soleizel, mort le 8 avril 1716 à l'âge de 57 ans, Léonard Lacroix, grand obéancier en 1716, mort le 13 mai 1734 à l'âge de 62 ans. En revanche, son neveu Antoine, mort à Paris en 1781, n'est pas enterré à Saint-Just et le neveu et successeur de celui-ci, Antoine-Barthélémy, dont la charge disparut en 1790 avec la dissolution du chapitre, non plus.

Les curés sont également honorés. Ainsi Pierre Joseph Giraudet, mort le 31 juillet 1727, âgé de 73 ans. Sa dernière signature au bas d'un acte étant du 19 juillet, on devine qu'il est mort à la tâche. Le premier acte signé de lui datant de 1688, cela représente un ministère de près de quarante ans. Ainsi encore Annibal de Madière, curé et chanoine d'honneur, mort le 30 janvier 1750 à l'âge de 60 ans « après avoir reçu plusieurs fois le Saint Viatique et Sainte Extrême-onction et donné des marques d'une résignation sans égale à la volonté de Dieu », enterré le 1^{er} février en présence de tout le chapitre. Le 22 mai 1775, est enterré Antoine Lacour, « curé de la paroisse de St Just de Lyon et chanoine d'honneur né de la dite église collégiale et paroissiale », mort la veille à l'âge de 55 ans « après avoir édifié ses paroissiens soit par ses instructions, soit par ses vertus », la cérémonie étant présidée par Antoine Lacroix, grand obéancier, « chanoine et doyen et en cette qualité curé du dit chapitre, précédé processionnellement de tous les ecclésiastiques qui composent le clergé de cette église ».

Il existait aussi un caveau pour les prêtres perpétuels, où 28 d'entre eux ont été inhumés, par exemple Barthélemy Charavay, 56 ans, enterré le 2 août 1745 en présence de «Messieurs du Chapitre», ou encore Antoine Degrain, mort le 20 septembre 1790, âgé de 66 ans, enterré le lendemain en présence du grand obéancier Antoine Barthélemy de Lacroix Laval. Cet acte, signé du curé Bottin, est d'ailleurs le dernier se rapportant à un prêtre perpétuel. Dans quelques rares cas même, le caveau des perpétuels a servi à la sépulture d'autres personnes. On relève ainsi les actes concernant deux enfants de chœur : le 30 août 1749, celui de Jean Claude Marie Galet, fils d'un huissier royal et dont la mère, veuve, s'est remariée avec un marchand fabricant en étoffes de soie, et le 26 janvier 1758, celui de Benoît Charpin, 14 ans, fils d'un marchand quincaillier et neveu d'un perpétuel.

Il faut aussi tenir compte des inhumations qui ont eu lieu ailleurs que dans l'église ou dans le cimetière de la paroisse. En effet le territoire de celle-ci renferme trois monastères, deux de femmes et un d'hommes. Ce sont 21 religieuses de la Visitation de l'Antiquaille qui ont été enterrées dans le caveau de saint Pothin (on va même jusqu'à préciser la plupart du temps sous quelle pierre) et 3 religieuses dans le cimetière du couvent des Ursulines, auxquelles il faut ajouter 2 dames pensionnaires. Mais c'est le couvent des Minimes qui est le plus souvent signalé. Si les religieux qui l'habitent ne sont pas cités dans les registres paroissiaux – ils ont leurs propres registres et leurs propres cérémonies-, sont mentionnées en revanche 44 personnes laïques, dont 34 femmes, plutôt âgées, voire très âgées, appartenant majoritairement au milieu des marchands et des maîtres des métiers et particulièrement attirées, du fait de leur condition et de leurs relations, par la sépulture dans l'église de ce couvent, du moins jusqu'à la fin de l'année 1759 où la liste s'interrompt. Les chapelles de l'église des Minimes renfermaient de nombreuses tombes et formaient une véritable nécropole¹². Dans ces cas de transport aux Minimes, la formulation des actes diffère un peu. Voici un exemple en date du 3 mars 1695 : « A été présenté dans l'église paroissiale de St Just de Lyon le cadavre de feu honnête Claude Brossy, marchand de chevaux, mari d'honnête Antoinette Morandin, lequel est décédé le deuxième du dit, âgé d'environ septante deux ans, et après la dite présentation à l'église paroissiale, nous curé soussigné [Giraudet] l'avons transporté aux Pères Minimes pour y être inhumé, ainsi qu'il avait élu sa sépulture par son testament reçu par Me Cassile, notaire royal, accompagné de Messieurs les perpétuels et habitués qui ont assisté à son enterrement ». Le 20 février 1727 a lieu l'inhumation d'« honnête défunte Catherine Brossard », veuve de François Deard, 80 ans, avec l'assistance de « Messieurs les prêtres perpétuels – parmi lesquels Mathieu Deard -, habitués et clercs » et le corps est transféré « processionnellement aux Révérends Pères Minimes ».

Il existe enfin quelques très rares cas de présentation du corps du défunt dans l'église de Saint-Just et de transport vers une autre église paroissiale : par exemple, Claudine Boirevent, 55 ans, épouse de Claude Benoist, maître jardinier demeurant à Saint-Just, dont le cadavre fut, le 5 juin 1697, « en suite

12 Martin, t. 1, p. 68

des cérémonies et de l'absoute faites, nous [le curé Giraudet] ...[fut] transporté aux limites de St Irénée où Mr Guerin l'a reçu processionnellement pour être enterré dans la paroisse ainsi qu'elle l'avait désiré », ou, le 28 octobre 1726, Elisabeth de Laforest, 76 ans, présentée à Saint-Just, mais inhumée dans l'église de Fourvière.

Pour en revenir à Saint-Just, il faut savoir qu'une déclaration du roi Louis XVI en date du 10 mars 1776 ordonnait la fin des inhumations à l'intérieur des églises, sauf exceptions en faveur de certains ecclésiastiques, et le déplacement des cimetières à l'extérieur des villes. À vrai dire, la question de ce transfert était déjà débattue à partir d'arguments de santé publique et le chanoine Antoine Lacroix, membre de l'Académie de Lyon, par ailleurs l'un des pionniers des études statistiques, auteur d'Observations sur le nécrologe pour les années 1766 et 1767 (1768) et de Réflexions sur les sépultures dans la ville de Lyon (1776), s'y était lui-même intéressé au point de demander l'application rapide de la décision royale et la création d'un cimetière unique, de préférence, en raison du régime des vents, à l'est de la ville¹³, où existait déjà le cimetière de la Madeleine pour l'Hôtel-Dieu. Les archives départementales du Rhône possèdent un document particulièrement utile à ce sujet. Ce document coté 1B6 fait état de l'arrêt du Parlement de Paris ordonnant la visite des cimetières de Lyon et de ses faubourgs. Celle-ci eut lieu en décembre 1777-janvier 1778 et fut réalisée dans les vingt cimetières lyonnais par une commission formée de Gesse de Poizieux, lieutenant général en sénéchaussée et siège présidial, Antoine Roche et Cyr Decrénice, architectes, deux chirurgiens, Barthélemy Collomb, professeur au Collège royal de Chirurgie, et Michel Carret, ancien major de l'Hôtel-Dieu, et deux médecins, Antoine-Marie de la Bruyère et Étienne-Antoine Bra. Leur visite donna lieu à l'établissement de procès-verbaux et à la levée de plans, qui furent publiés dans les mois qui suivirent. Pour l'église paroissiale de Saint-Just, on lit ce qui suit :

« Nous nous sommes transportés dans cette église pour lever les plans et faire une recherche exacte des caveaux ; à cet effet, nous nous sommes adressés à Mr le Curé pour qu'il nous fit ouvrir toutes les tombes. Nous sommes premièrement descendus par un escalier en pierre de taille de deux pieds de

13 Favre, p. 156, Zeller, p. 4

largeur¹⁴ [68,5 cm] dans un caveau à droite de la nef dans les bas-côtés, lequel a onze pieds onze pouces de longueur [4,08 m], sur onze pieds cinq pouces de largeur [3,91 m], et cinq pieds neuf pouces de hauteur sous clef [1,97 m]; dans ce caveau est un corps dans une bière sans être recouverte de terre. De là nous avons été dans un autre placé du même côté, vis-à-vis la quatrième arcade ; nous y sommes descendus par un escalier en pierre de taille de deux pieds de largeur [68,5 cm]; ce caveau a de longueur dix-sept pieds six pouces [5,99 m] sur douze pieds onze pouces de largeur [4,42 m] et de sept pieds de hauteur sous clef [2,40 m]; nous avons compté vingt-deux bières qui sont empilées. À gauche de la nef dans le bas-côté, et en face de la première arcade, est un caveau avec son escalier en pierre de taille de deux pieds de largeur [68,5 cm], lequel a de longueur sept pieds deux pouces [2,45 m] sur six pieds de largeur [2,06 m], et de six pieds de hauteur [2,06 m] sous clef.

Sur la même ligne vis-à-vis la troisième arcade est un autre caveau, dont l'escalier en pierre de taille a deux pieds dix pouces de largeur [97 cm]; ce caveau a treize pieds trois pouces de longueur [4,54 m] sur onze pieds cinq pouces de largeur [3,91 m] et six pieds quatre pouces de hauteur [2,17 m] sous clef ; nous avons reconnu les mêmes inconvénients pour les bières qui sont simplement sur terre.

À gauche du sanctuaire est la crypte de Messieurs les Chanoines ; l'on y descend par un escalier en pierre de taille de la largeur de deux pieds quatre pouces [80 cm] ; elle a de longueur dix-sept pieds neuf pouces [6,08 m] sur neuf pieds de largeur [3,08 m], et cinq pieds huit pouces de hauteur [1,94 m] sous clef ; dans le fond on voit un charnier, et les bières y sont entassées cubiquement.

Cimetière.

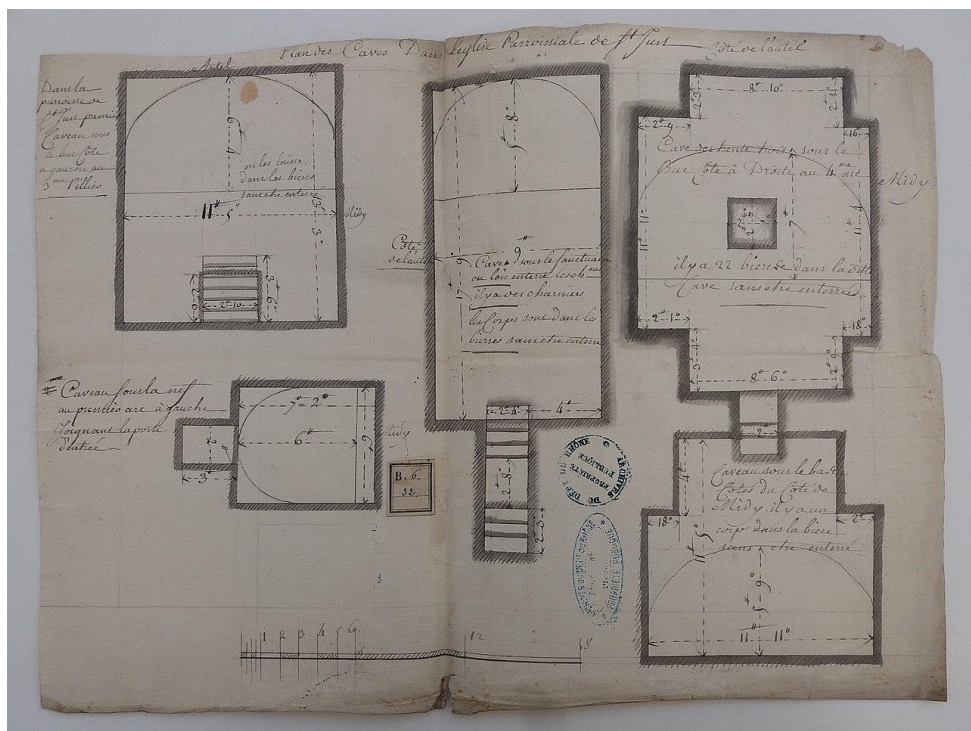
Après notre visite faite des susdits caveaux, nous avons pris notre direction vers le cimetière, qui se trouve placé à droite de l'église ; on y parvient par un passage de cinq pieds quatre pouces de largeur [1,83 m] ; ce cimetière est borné au sud par un mur de clôture de douze pieds de hauteur [4,11 m] ; dans le milieu de ce mur est adossée la croix ; au nord par un mur de clôture de sept pieds deux pouces de hauteur [2,45 m] ; à l'ouest par un mur de six pieds trois pouces de hauteur [2,14 m]. Ce local a la figure d'un trapèze dont la longueur d'un côté est

14 Les unités de mesure sont celles utilisées à l'époque. 1 pied équivaut à 34,25 cm et 1 pouce à 2,85 cm.

de soixante et onze pieds [24,32 m], de l'autre cinquante et un pieds [17,47 m], et des largeurs de cinquante et un pieds quatre pouces [17,58 m] et de quarante-sept pieds [16,10 m].

La bière que nous avons fait découvrir a un pied six pouces [51 cm] de recouvrement de terre. »

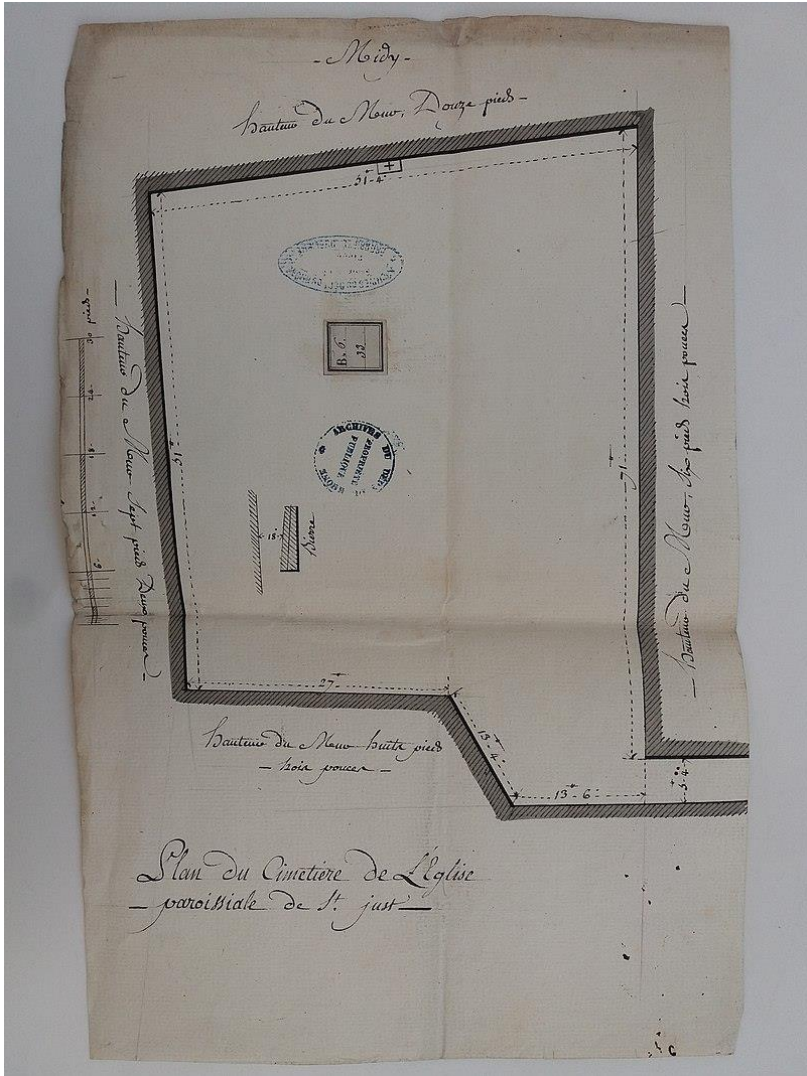
Les mêmes enquêteurs notent à propos des « catacombes » de Saint-Nizier : « Nous avons fait découvrir en plusieurs endroits, et nous avons reconnu que tous les corps étaient sans bière ; que les uns n'avoient que quatre pouces [11,40 cm] de recouvrement de terre, les autres un pouce [2,85 cm] seulement »¹⁵.



Joint au rapport, le plan des caveaux en confirme les indications. L'étroitesse des accès et les faibles dimensions des caveaux ne peuvent que conduire à

15 <https://patrimoine.auvergnernhonealpes.fr/dossier/cimetiere-de-la-paroisse-saint-nizier-actuellement-place-antoine-rivoire/d1455e38-0860-42da-a067-5f61c20de2e4>

l'encombrement, et l'on conçoit que les enfouissements à faible profondeur et souvent sans guère de précautions, l'absence d'aération, comme le fréquent déplacement des dalles placées au-dessus des escaliers, afin de retirer ou de redresser les restes et de faire de la place pour de nouveaux corps, était à l'origine d'exhalaisons malsaines.



Les mêmes remarques peuvent être faites à propos du cimetière, d'autant plus que les inhumations y sont beaucoup plus nombreuses et fréquentes que dans l'église. À la différence toutefois des cimetières situés en pleine ville, tout près des maisons, comme celui de Saint-Nizier, celui de Saint-Just, non loin des remparts, est un peu à l'écart.

La mesure de transfert ne fut pas immédiatement appliquée, puisque les registres paroissiaux font état d'inhumations dans le cimetière local et à l'intérieur même de l'église jusqu'à la fin de 1792. Il est probable que la municipalité, à qui incomberait désormais la responsabilité des cimetières, reculait devant la dépense, alors que d'autres villes avaient été plus rapides à appliquer la mesure. On connaît beaucoup moins ce qui se passa ensuite, d'autant plus que les convulsions politiques de l'année 1793, le siège de la ville et la répression qui s'ensuivit, la déchristianisation qui battit son plein jusqu'en 1795 n'ont fait qu'ajouter à la confusion. On sait cependant qu'un cimetière fut aménagé pour l'ensemble de la ville en un lieu situé au-dessus de Saint-Just en bordure du chemin de ronde des anciens remparts, à mi-pente de l'actuelle montée du Télégraphe. Il fut vite saturé et il n'en reste plus rien, puisqu'une nouvelle ligne de fortifications en ces lieux fut établie dans les années 1830 et surtout parce qu'à partir de 1807 fut mis en service le cimetière général de Loyasse. Le projet avait d'ailleurs été déjà envisagé à l'époque même de la décision de mettre fin aux cimetières paroissiaux, mais il fallut beaucoup de temps pour que les décisions définitives, la principale étant le décret du Premier Consul du 23 prairial an XII (12 juin 1804), soient prises et suivies d'effet.

L'étude des actes de sépulture a ses limites évidentes. Elle n'autorise qu'une approche partielle des réalités démographiques et sociales de la population. Mais, comme ce ne sont pas uniquement des actes de décès avec une simple valeur administrative et juridique, et que leur fonction première est religieuse, ils permettent de mieux connaître cette petite société qu'est la paroisse à travers l'évocation de son clergé, de ses fidèles, des sacrements qui les accompagnent au moment où s'achève leur vie terrestre, des cérémonies célébrées lors de leur inhumation, et d'une certaine manière, par-delà la description des pratiques, de connaître aussi comment s'expriment la piété et le sentiment religieux.

Bibliographie

Françoise Bayard (dir.), in Histoire de Lyon des origines à nos jours, Livre III, L'époque moderne, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2007, 956 p.

Maurice Garden : Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle, Paris, Les Belles-Lettres, 1970, LIII + 772 p.

Françoise Bayard : Vivre à Lyon sous l'Ancien Régime, Paris, Perrin, 1997, 352 p. (édition numérique, 2015)

Jean-Baptiste Martin : Histoire des églises et chapelles de Lyon, Lyon, Lardanchet, 1908

https://fr.wikisource.org/wiki/Histoire_des_églises_et_chapelles_de_Lyon

Daniel Ligou : L'évolution des cimetières, Archives sociales des religions, n° 39, 1975, pp. 61-77

https://www.persee.fr/doc/assr_0335-5985_1975_num_39_1_2767

Robert Favre : Du « médico-topographique » à Lyon en 1783, Dix-huitième siècle, 1977, n° 9, pp. 151-159

https://www.persee.fr/doc/dhs_0070-6760_1977_num_9_1_1121

Olivier Zeller : La pollution par les cimetières urbains. Pratiques funéraires et discours médical à Lyon en 1777,

Histoire urbaine, 2002/1, n° 5, pp. 67-83

<https://www.cairn.info/revue-histoire-urbaine-2002-1-page-67.htm>

Olivier Zeller : La bourgeoisie statutaire de Lyon et ses privilèges, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2015, 268 p.

Pierre Pueyo

ORDO LITURGIQUE

NOVEMBRE 2020



Dimanche 1^{er} novembre **Toussaint, 1^{ère} classe, Blanc**

Lundi 2 novembre : Commémoration de tous les Fidèles Défunts, 1^{ère} classe, Noir

Mardi 3 novembre : Saint Genès, évêque de Lyon, 3^{ème} classe, Blanc

Mercredi 4 novembre : Saint Charles Borromée, évêque et confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Jeudi 5 novembre : fête des Saintes Reliques, 3^{ème} classe, Blanc

Vendredi 6 novembre : Dédicace des églises consacrées, 1^{ère} classe, Blanc

Samedi 7 novembre : de la Sainte Vierge le samedi, 4^{ème} classe, Blanc

Dimanche 8 novembre **23^{ème} Dimanche après la Pentecôte, 2^{ème} classe, Vert**

Lundi 9 novembre : Dédicace de la Basilique du Latran, 2^{ème} classe, Blanc

Mardi 10 novembre : Saint André Avellin, confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Mercredi 11 novembre : Saint Martin, évêque et confesseur, 2^{ème} classe, Blanc

Jeudi 12 novembre : Saint Martin I^{er} Pape et martyr, 3^{ème} classe, Rouge

Vendredi 13 novembre : Saint Didace, confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Samedi 14 novembre : Saint Josaphat, évêque et martyr, 3^{ème} classe, Rouge

Dimanche 15 novembre **6^{ème} Dimanche après l'Épiphanie, transféré, 2^{ème} classe, Vert**

Lundi 16 novembre : Saint Eucher, évêque de Lyon, 3^{ème} classe, Blanc

Mardi 17 novembre : Saint Grégoire le Thaumaturge, évêque et confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Mercredi 18 novembre : Dédicace des Basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul, 3^{ème} classe, Blanc

Jeu­di 19 novembre : Sainte Elisabeth de Hongrie, reine et veuve, 3^{ème} classe, Blanc

Vendredi 20 novembre : Saint Félix de Valois, confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Samedi 21 novembre : Présentation de la sainte Vierge, 3^{ème} classe, Blanc

Dimanche 22 novembre

24^{ème} et dernier Dimanche après la Pentecôte, 2^{ème} classe, Vert

Lundi 23 novembre : Saint Clément 1^{er}, pape et martyr, 3^{ème} classe, Rouge

Mardi 24 novembre : Saint Jean de la Croix, confesseur et docteur, 3^{ème} classe, Blanc

Mercredi 25 novembre : Sainte Catherine, vierge et martyre, 3^{ème} classe, Rouge

Jeu­di 26 novembre : Saint Sylvestre, abbé, 3^{ème} classe, Blanc

Vendredi 27 novembre : de la férie, 4^{ème} classe, Vert

Samedi 28 novembre : de la Sainte Vierge le samedi, 4^{ème} classe, Blanc

Dimanche 29 novembre

1^{er} dimanche de l'Avent, 1^{ère} classe, Violet

Lundi 30 novembre : Saint André, apôtre, 2^{ème} classe, Rouge

Mardi 1^{er} décembre : de la férie, 3^{ème} classe, Violet

Mercredi 2 décembre : Sainte Bibiane, vierge et martyre, 3^{ème} classe, Rouge

Jeu­di 3 décembre : Saint François-Xavier, confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Vendredi 4 décembre : Saint Pierre Chrysologue, évêque, confesseur et docteur, 3^{ème} classe, Blanc

Samedi 5 décembre : de la férie, 3^{ème} classe, Violet

Dimanche 6 décembre

2^{ème} dimanche de l'Avent, 1^{ère} classe, Violet

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

- L'ANTIQUITE CHRETIENNE -



Introduction

Aujourd'hui, plus que jamais, il importe de connaître l'histoire de l'Eglise, qui n'est rien d'autre que l'histoire du salut répandu et communiqué au monde entier, à travers les siècles.

Nous allons donc cette année, nous lancer dans cette aventure, en traversant chaque époque et en retirant les bienfaits pour notre âme.

Ces résumés ne seront évidemment qu'une introduction tant la matière est dense. Pour aller plus loin, nous vous encourageons à lire les ouvrages spécifiques à chaque époque.

Pourquoi étudier l'histoire de l'Eglise ?

La formation chrétienne sert avant tout à grandir dans la connaissance de Dieu et de tout ce qu'il fait pour nous. Or, qu'est-ce l'histoire de l'Eglise, sinon l'histoire de l'action de Dieu à travers notre histoire humaine ?

Cette étude nous est très utile pour 4 raisons :

1- Cette histoire va nous apprendre à voir l'action de Dieu à travers tous les évènements que l'Eglise a traversés. Il nous faut essayer de percevoir en chaque page l'action de la Providence qui n'est autre que la prévoyance de Dieu.

2- Cette histoire va nous aider à mieux comprendre que l'Eglise, c'est Jésus Christ répandu et communiqué à travers le monde, qui continue à sauver les âmes, à travers telles personnes, tels évènements...

3- Cette histoire va nous aider à mieux comprendre que nous sommes la religion de l'incarnation. En effet, l'action de Dieu se manifeste à travers l'action des hommes ; il y a toujours ce doux mélange qui coexiste depuis la création de l'homme.

4- Cette histoire va nous apprendre aussi à voir les événements actuels en s'appuyant sur le passé, sur nos racines, ce qui nous permettra de relativiser certains événements grâce au recul que nous avons en connaissant notre histoire.

De plus, cette histoire est une histoire sainte et donc elle sanctifie ! De la même manière que la vie des saints nous édifie par leurs exemples, la vie de l'Eglise va nous montrer les vertus chrétiennes, les dogmes, les hérésies, bref, le développement de la sainteté dans les âmes.

Enfin, cette histoire est une preuve de la divinité de l'Eglise, tant il est admirable et presque miraculeux de constater qu'elle a traversé les siècles et qu'elle est toujours bien vivante, malgré les épreuves de toutes sortes.

Mieux on connaît cette histoire et plus on aime l'Eglise, plus on se sent fier de lui appartenir, plus on est heureux de suivre ses divins enseignements, plus on est ardent à défendre son honneur et ses droits.

Avant d'aller plus loin, posons-nous une dernière question : peut-on donner un sens à l'histoire ? Peut-on donner une direction, une fin, un but à l'histoire ?

Il y a trois visions de l'histoire qui s'affrontent :

- une vision matérialiste : (thèse communiste de la lutte des classes)

- une vision idéaliste : (mythe du progrès)
- une vision chrétienne (les deux cités)

- La vision matérialiste

L'Histoire est le produit des changements économiques réels, changements des conditions de la vie humaine.

Pour Karl Marx, le sens de l'histoire se résume en ces trois étapes :

- l'avènement d'une « société sans classes »,
- l'abolition de la propriété privée par la révolution communiste,
- l'abolition de l'État, qui n'a jamais eu pour autre finalité que de garantir

la propriété des classes dominantes. Lorsque l'égalité économique sera établie, l'État n'aura plus lieu d'exister.

- La vision idéaliste (mythe du progrès)

Pour Auguste Comte, le sens de l'histoire est l'écllosion de l'âge positif, qui est une compréhension scientifique de la réalité.

Il arrive après l'âge théologique (explication mythologique selon Comte) qui a été suivi par l'âge métaphysique (abstractions), en vertu de la loi des « trois états ».

- La vision chrétienne : (les deux cités)

L'histoire est ce combat permanent de la cité de Dieu face à la cité de l'homme. Il n'est rien d'autre que ce combat entre le bien et le mal.

Nous connaissons la fin qui est la victoire de Dieu. Mais nous savons aussi que l'Eglise passera par le même chemin que Notre Seigneur.

Il nous faut donc voir l'Histoire de l'Eglise sous le prisme de ce combat qui se mène depuis la venue de Jésus : combat spirituel extérieur qui est l'image visible de notre combat intérieur.

Sans oublier que Dieu est maître de toutes choses et dans son éternité, il est déjà vainqueur.

L'histoire qui va suivre tout au long de cette année n'aura pour but que de nous amener à avoir un plus grand amour de Dieu et de son Eglise

1- Définition de l'Histoire de l'Eglise

Quand on parle de l'Eglise, ce mot désigne la société de tous ceux qui suivent la doctrine de Jésus et qui obéissent à l'autorité instituée par Jésus.

Cette société parfaite se distingue des autres sociétés terrestres par 4 notes :

1^{re}: l'unité: nous avons tous le même chef, la même foi (Credo) les mêmes sacrements, le même but qui est le Ciel

2^e: la sainteté: elle seule a ce privilège de faire des saints (par sa foi et sa morale); saints que Dieu atteste en faisant par eux des miracles...

3^e: l'universalité: elle est répandue par toute la terre

4^e: l'apostolicité: elle conserve et transmet la doctrine des apôtres; les papes et évêques succèdent aux apôtres sans interruption

Définition: l'histoire de l'Eglise est donc le récit des faits qui concernent cette société.

Il nous faudra donc parler de sa fondation, de ses progrès, de ses combats et victoires, de son action bienfaisante sur la terre depuis plus de vingt siècles.

2- Division de l'histoire de l'Eglise : trois grandes époques

- 1^{re}: l'antiquité chrétienne : des origines à la chute de l'empire romain (30 à 476)

- 2^e: le Moyen Age : de la chute de l'empire romain à la révolution protestante (476 à 1517)

- 3^e: les temps modernes : de la révolution protestante à nos jours (1517 à ...)

3- Rappel

On ne peut pas comprendre notre histoire si nous n'avons pas en mémoire le résumé de toute l'Histoire sainte.

Qu'est-ce que l'histoire sainte ?

C'est l'histoire de l'alliance entre Dieu et l'homme depuis sa création.

Cette histoire se trouve dans l'Écriture Sainte qui est un livre théologique mais aussi historique car Dieu a voulu rentrer dans le temps, dans l'histoire des hommes.

Dieu va donc créer l'homme à son image pour lui faire partager son bonheur. Cette histoire aurait dû s'écouler sans trop d'intrigues...

Mais, malheureusement, l'homme va user de sa liberté de façon désordonnée pour se détacher de Dieu : c'est ce qu'on appelle le péché originel.

Il devient donc orphelin sur cette terre mais Dieu lui promet un sauveur.

Cette attente va durer plusieurs milliers d'années car Dieu est un grand pédagogue et veut préparer le cœur de l'homme en augmentant son désir d'être sauvé.

Lorsque les temps marqués par les prophètes furent accomplis, Dieu envoya son Fils, Jésus Christ afin :

- de nous racheter de l'esclavage du démon,
- d'expié nos péchés
- de nous montrer le chemin du ciel et nous donner les moyens pour y

arriver

Pour remplir cette mission, le Verbe de Dieu va naître miraculeusement d'une vierge dont le nom est Marie.

Notons dès maintenant que l'ère chrétienne commence l'année de la naissance de Jésus ou plutôt, suite à une erreur, 4 ou 5 ans après sa naissance (Jésus est né vers -4 ou -5).

A partir de 535, l'ère chrétienne remplace toutes les autres en occident (ère romaine...).

Après 30 ans de vie cachée, Jésus va commencer à prêcher la loi nouvelle (l'Évangile) vers l'an 27 de notre ère et réunit autour de lui des apôtres. Durant 3 années, le Christ enseignera les hommes par :

- son exemple,
- sa prédication,
- sa soumission à la loi divine,
- le travail,
- le détachement de soi et des choses de la terre
- il va prouver par ses miracles qu'il est le sauveur annoncé depuis des milliers d'années.

Il va très vite rencontrer la contradiction et la haine, ce qui l'amènera à être condamné à mort. Il ressuscitera par sa propre puissance trois jours plus tard, conformément aux écritures. Puis montera au ciel quarante jours après (vers l'an 33).

Mais est ce que l'histoire sainte s'achève avec le départ de Jésus ? Que va devenir tout ce qu'il a donné, enseigné... ? Qui va se charger de transmettre le dépôt de la foi ?

Bref, comment la foi chrétienne est-elle parvenue jusqu'à nous ?

Rentrons donc dans cette première époque de notre histoire : l'antiquité chrétienne, les prémices de l'Église.

Plongeons-nous dans cette période que nous appelons apostolique.

Rejoignons les apôtres qui viennent de recevoir la lourde charge d'annoncer Jésus au monde entier...

Ouvrons les Actes des apôtres et écoutons ce que Saint Luc nous relate.

La fondation de l'Église

1- Election des apôtres

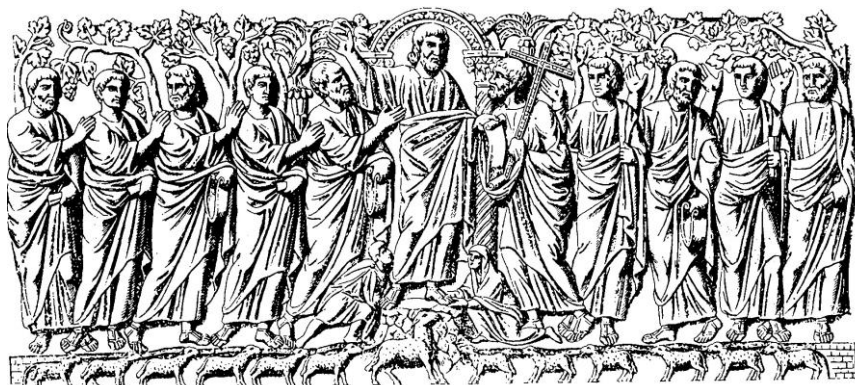
Pour assurer le succès de son œuvre et continuer sa mission jusqu'à la fin des temps, Jésus va choisir douze apôtres (ou envoyés).

Pourquoi douze ? Entre autres, pour nous rappeler les douze patriarches ainsi que les douze tribus d'Israël, choisis par Dieu.

Qui sont ces apôtres ? L'évangile nous apprend beaucoup de choses : leurs noms mais aussi leurs professions, leurs caractères.

Rappelons ces noms qui nous sont familiers :

- St Pierre,
- St Jean,
- St Jacques le Mineur,
- St Matthieu,
- St André,
- St Thomas,
- St Philippe,
- St Barthélémy,
- St Jude,
- St Simon
- St Jacques le Majeur (Compostelle)
- Juda



Ils sont tous galiléens (sauf Judas, juif de la Judée), tous pêcheurs ou simples ouvriers, (sauf Saint Matthieu, qui est publicain).

Ils sont hommes de bonne volonté, vertueux, sincères, généreux mais très ignorants, lents à croire et plutôt timides.

Jésus va donc les appeler, par une simple phrase, un simple regard. C'est bien lui qui choisit personnellement.

Il va d'abord les instruire de la loi nouvelle et les former à la sainteté par ses exemples et ses conseils.

2- Primauté de Saint Pierre (*Mt. 16*)

Très tôt, Jésus instaure une hiérarchie parmi les apôtres. Il va nommer Saint Pierre, celui qui, le premier, va proclamer la divinité de Jésus.

« Que dites-vous de moi ? » « Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant. »

Jésus lui donne alors le nom de Céphas : la pierre.

« Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux » c'est à dire, une autorité telle que « tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le Ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le Ciel. »

Remarquons que depuis les origines, la hiérarchie est voulue et instituée par le Christ. De plus ce pouvoir de gouverner est intimement lié au pouvoir de sanctifier et d'enseigner.

Jésus donnera un peu plus tard le don d'infaillibilité : « j'ai prié pour toi Pierre, afin que ta foi ne défaille pas et toi... tu affermeras tes frères. » (*Lc. 22, 32*)

Depuis ce jour, Saint Pierre et ses successeurs sont la pierre inébranlable sur laquelle est fondée l'Eglise. Le pape a reçu de Dieu ce privilège de ne jamais se tromper dans son enseignement solennel au sujet de la foi et des mœurs.

Encore un peu plus tard, après sa résurrection, Jésus va confirmer la primauté de Saint Pierre : « Pierre m'aimes tu plus que ceux-ci ? » (*Jn. 21, 15*). Jésus lui confia le soin de paître son troupeau.

3- Les apôtres, pasteurs des fidèles

Les apôtres reçurent de Jésus trois pouvoirs intimement liés

- instruire
- sanctifier
- gouverner

Il leur rappellera juste avant de les quitter pour le Ciel : « Allez enseigner toutes les nations et baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit. » (*Mt. 28, 18-20*)

Voilà que l'Eglise a été fondée par Notre-Seigneur lui-même, cette société visible qui reçoit la mission de continuer l'œuvre du Christ sur la terre en transmettant ce double trésor que sont les vérités surnaturelles ainsi que les moyens de salut institués par Jésus.

Les débuts de l'Eglise

1-Au cénacle (*Act. 1*)

Après l'Ascension, les apôtres retournent au cénacle, conformément à ce que leur avait prescrit Jésus. Ils commencent une retraite de dix jours en compagnie de Marie et de quelques parents, pour se préparer à recevoir le Saint Esprit promis.

Au cours de cette retraite, Saint Pierre propose d'élire le remplaçant de Judas par un témoin de la vie de Jésus. Le sort tomba sur Saint Matthias qui eut ce privilège de rejoindre le rang des apôtres.

2- La Pentecôte (*Act. 2*)

Le cinquantième jour après Pâques, les juifs se rassemblaient à Jérusalem à l'occasion de la fête de la Pentecôte.

Vers 9 heures du matin, un grand bruit se fit entendre autour du Cénacle et apparurent des langues de feu qui s'arrêtèrent sur chacun des apôtres. Le Saint-Esprit tant attendu entra dans l'âme des apôtres afin de les confirmer dans leur mission.

En un instant, une transformation miraculeuse se fit en chacun d'eux. D'hommes timides ou téméraires qu'ils étaient, les voilà devenus pleins de courage et de zèle pour aller annoncer l'Évangile au monde entier.



3- Premières prédications et conversions (*Act. 2*)

- Première prédication de Saint Pierre

Au bruit, un grand nombre de juifs se rassemblèrent autour du Cénacle et chacun entendait les apôtres parler sa propre langue.

Saint Pierre, prit la parole et leur dit : « Israélites, ce Jésus de Nazareth que vous avez fait mourir par les mains des méchants, Dieu l'a ressuscité des morts et

nous sommes témoins de sa résurrection. Et maintenant qu'il a été élevé au ciel par la puissance de Dieu, il a répandu sur nous l'Esprit Saint que vous voyez et entendez... »

Et ce n'est pas moins de 3000 personnes qui se convertirent et reçurent le baptême.

Après cet événement miraculeux, beaucoup rentrèrent dans leur pays d'origine avec les germes de la foi. C'est ainsi que commencèrent à se former de petits noyaux de chrétienté.

- Guérison d'un boiteux. Seconde prédication (*Act. 3*)

« Pierre et Jean montaient au temple à l'heure de la prière, la neuvième.

Et il y avait un homme, boiteux de naissance, qu'on apportait et posait chaque jour près de la porte du temple appelée la Belle, pour demander l'aumône à ceux qui entraient dans le temple.

Lui, voyant Pierre et Jean qui allaient entrer dans le temple, leur demanda l'aumône.

Mais Pierre, le fixant, avec Jean, (lui) dit: " Regarde-nous. "

Et il tenait (les yeux) sur eux, s'attendant à recevoir d'eux quelque chose.

Mais Pierre (lui) dit: " Je n'ai ni argent ni or; mais ce que j'ai, je te le donne : au nom de Jésus-Christ de Nazareth, marche ! "

Et le prenant par la main droite, il le souleva. A l'instant les plantes de ses pieds et ses chevilles devinrent fermes ; d'un bond il fut debout, et il marchait, et il entra avec eux dans le temple, marchant, sautant et louant Dieu. »

Saint Pierre prononce son deuxième discours et convertit 2000 personnes.

4- Première persécution et organisation (*Act. 4*)

- Première persécution

Irrité, le Sanhédrin fait arrêter Saint Pierre et Saint Jean et leur demande au nom de qui ils agissent de la sorte : « Au nom de Jésus que vous avez crucifié ». On leur demande alors de ne plus parler de Jésus. Mais eux, pleins de la force du Saint Esprit leur répondent :

« On doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Le Dieu de nos pères a ressuscité ce Jésus que vous avez fait mourir. Nous sommes ses témoins et nous ne pouvons pas ne pas dire ce que nous avons vu et entendu. »

On veut mettre à mort les deux apôtres. Mais Gamaliel, docteur de la loi, vénéré de tout le peuple, l'en détourne en disant : « Si cette œuvre vient des hommes, elle périra d'elle-même ; si elle vient de Dieu, vous ne sauriez la détruire. »

Battus de verges, les apôtres sont ensuite renvoyés. Ils partent remplis de joie d'avoir souffert pour Jésus et continuent de prêcher.

Cet épisode nous montre l'exemple des apôtres que nous pouvons méditer pour mieux en vivre. Exemple d'un grand amour de la vérité qui n'est rien d'autre que l'amour du Christ, sans avoir peur d'être rejetés par le monde, avec cette joie de souffrir pour Jésus.

- Première organisation de l'Eglise

Il est impressionnant de constater que dès les origines, la société chrétienne présentait déjà les principaux caractères qui distinguent encore aujourd'hui l'Eglise des autres sociétés humaines.

Au sujet des sacrements, nous savons que les fidèles recevaient le baptême et la confirmation par les apôtres.

De plus, ils se rassemblaient souvent, surtout le 1^{er} jour de la semaine, le dimanche, jour de la résurrection du Seigneur qui va, petit à petit, remplacer le sabbat.

Comment se déroulait la messe à l'époque apostolique ? Elle était encore tout imprégnée du culte synagogaal. Les chrétiens se rassemblaient chez un particulier, chantaient des psaumes, écoutaient des passages de l'Ancien Testament qui étaient ensuite expliqués par le prêtre. Ensuite, ils prenaient leur repas durant lequel avait lieu le rite de la fraction du pain, c'est-à-dire le sacrifice eucharistique, suivi de la communion.

Quant à l'organisation générale, nous l'avons vu, l'Eglise est déjà constituée d'une hiérarchie, ayant à sa tête le premier pape, Saint Pierre, aidé des premiers évêques que sont les apôtres qui enseignent une seule et même foi.

Ajoutons que les premiers chrétiens se faisaient remarquer par leur grande charité les uns envers les autres qui faisait dire aux païens : « Voyez comme ils s'aiment. » Comme nous le rapporte les Actes des apôtres, « ils n'avaient qu'un cœur et qu'une seule âme. » (Act. 4, 32)

Ils mettaient tout en commun et vendaient leurs biens ; l'argent était donné aux apôtres qui le redistribuaient selon les besoins de tous.

- Election des 7 diacres

Avec le nombre de conversions, la charge commençait à être lourde pour les apôtres. Alors, pour garder du temps pour la prière et la prédication, ils vont choisir parmi les fidèles, des hommes pour les aider : les diacres (serviteurs).

Ils vont être chargés de la distribution des aumônes ainsi que de la prédication et des baptêmes.

- Martyre de Saint Etienne (Act. 7)

Parmi les sept diacres, Etienne va se faire remarquer par le Sanhédrin à cause de sa prédication et de ses miracles.

Il va être accusé de blasphème contre Moïse et contre le Temple. Il est amené devant le Sanhédrin, le conseil suprême des juifs, siégeant à Jérusalem, dans lequel les pharisiens étaient très influents.

Saint Etienne va tenir tête par un discours courageux, montrant que Moïse avait annoncé la venue d'un prophète qui allait compléter la Loi et qu'ils ont crucifié.



Furieux, les juifs le jetèrent hors de la ville et le lapidèrent. Saint Etienne eut, le premier, la gloire de mourir martyr pour Jésus. Nous étions en l'an 33.

Première expansion de l'Eglise

1- Dispersion des fidèles et diffusion du christianisme (*Act. 8*)

La mort de Saint Etienne est le signal d'une violente persécution. Les fidèles vont être obligés de quitter Jérusalem. C'est ainsi que tout naturellement, ils vont annoncer l'Evangile dans les terres voisines.

Nous voyons une fois de plus comment la persécution favorisa puissamment l'expansion du christianisme.

2- Conversion et premières prédications de saint Paul (*Act. 9*)

L'un des ennemis les plus acharnés contre les chrétiens était un juif, nommé Saul. Il persécutait les chrétiens à Jérusalem et était même présent lors du martyre de St Etienne.

Un jour qu'il se rendait à Damas pour arrêter des fidèles chrétiens, il va être terrassé par une lumière éclatante et entend une voix qui lui dit :

« Saul ! Saul ! Pourquoi me persécutes-tu ?

- Qui êtes-vous Seigneur ?

- Je suis Jésus de Nazareth. (Jésus s'identifie aux chrétiens persécutés)

- Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?

- Entre dans la ville, là tu connaîtras mes ordres. »

Il va se relever aveugle et se laisser conduire jusqu' à Damas.

Ce n'est que trois jours plus tard qu'il va recevoir le baptême (sous le nom de Paul) des mains d'Ananie et retrouver ainsi la vue.

A peine baptisé, il annonce dans les synagogues que Jésus est le fils de Dieu ; il renverse les juifs par la force de ses arguments.

Chassé de Damas, il part pour Jérusalem où les apôtres Saint Pierre et Saint Jacques (évêque de la ville) approuvent sa mission. Nous voyons déjà que toute mission est donnée par Dieu par les mains de l'Eglise en la personne de St Pierre.

Puis, il rejoint son pays natal à Tarse en Cilicie (Turquie actuelle) et se prépare à son apostolat par la retraite et la prière.

Voici que par la toute-puissance de Dieu, celui qui était l'ennemi acharné des chrétiens, va devenir l'un des plus ardents propagateurs de l'Évangile. Il travaillera surtout à la conversion des Gentils : les nations païennes. Il porte aujourd'hui le titre d'« apôtres des Gentils » ou « apôtre des nations ».

3- Saint Pierre visite les Eglises

Saint Pierre habitait à Jérusalem mais visitait aussi les communautés de Judée, Samarie et Galilée. Il confirme les nouveaux baptisés en leur imposant les mains. Ses prédications seront toujours accompagnées de miracles montrant la puissance de Dieu qui agit à travers cet homme.

Il est à noter qu'en ces premières années de l'Église, les conversions ne touchent que les juifs. C'est la raison pour laquelle, les chrétiens gardaient beaucoup d'habitudes de leur ancienne religion : prière au Temple, chant des psaumes, choix dans la nourriture, circoncision...

Mais pourtant, comme l'a voulu Notre Seigneur, l'Évangile est destiné à toutes les nations et non pas uniquement au peuple élu.

Dieu va une fois de plus, par un événement bien précis, montrer sa divine volonté.

4- Premières conversions parmi les Gentils. Le centurion Corneille (Act. 10)

Nous sommes en l'an 40. Tous les chrétiens étaient des anciens juifs ou anciens samaritains.

C'est à cette date que l'Église va s'ouvrir aux païens.

Dieu va faire comprendre à Saint Pierre, par une vision, que les païens ont toute leur place dans l'Église.

Il lui montre la foi et les mérites d'un centurion romain de Césarée : Corneille, homme juste et charitable.

Lui-même va recevoir la visite d'un ange qui lui dit : « Faites venir de Joppé, Simon-Pierre ; il vous dira ce que vous devez faire. »

C'est ainsi que Saint Pierre arriva chez le centurion qui avait réuni toute sa famille. Après les avoir instruits de l'Évangile, le Saint-Esprit va descendre visiblement sur chacun d'eux.

Saint Pierre les baptise, ce qui entraînera par la suite la conversion de nombreux païens.

Les anciens juifs de Jérusalem, d'abord choqués, vont l'approuver unanimement quand ils apprendront tout ce qui s'était passé.

Conclusion

En ce début d'histoire de l'Église, comment ne pas remarquer que la folie de Dieu dépasse la sagesse des hommes? La toute-puissance de Dieu va se manifester à travers de pauvres apôtres.

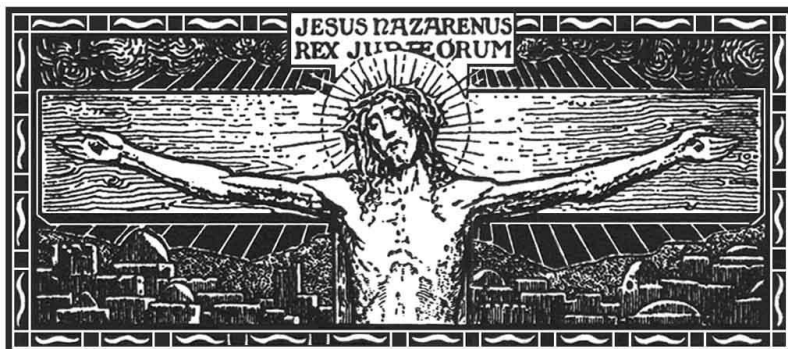
Remplis de l'Esprit Saint, ils vont devenir les piliers de l'Église.

De plus, il faut bien remarquer que dès les premières années, l'organisation de l'Église, en tant que société visible, est déjà bien présente.

Mais comment annoncer au monde entier l'Évangile? Comment faire face à l'empire romain qui est bien loin d'accepter la foi et la morale chrétiennes? Est-ce que tout ne va pas s'arrêter avec la mort du dernier apôtre?

L'histoire ne fait que commencer...

Abbé Côme Rabany fssp





ACTES DE CATHOLICITE

Baptêmes

Ont été régénérés par les eaux du baptême :

- ❖ Blandine Debay, le 24 octobre 2020 en la collégiale Saint-Just.
- ❖ Côte de Portalon, le 25 octobre 2020 en la collégiale Saint-Just.

Premières Communions

Ont reçu pour la première fois Notre-Seigneur dans la Sainte Communion :

- ❖ Faustine Canet, le 10 octobre 2020 en la collégiale Saint-Just.
- ❖ Hector Guigue, le 17 octobre 2020 en la collégiale Saint-Just.

Mariage

Se sont unis par les liens sacrés du mariage :

- ❖ Mademoiselle Noah Lafont et Monsieur Xavier Wolf, le 29 octobre 2020 en la collégiale Saint-Just.

Décès

Nous avons appris le rappel à Dieu de :

- ❖ Mère Saint-Luc, supérieure générale des Sœurs de Bon-Secours, le 22 octobre 2020. Sous sa direction, les sœurs ont été l'instrument privilégié de la Providence envers la Fraternité Saint-Pierre à Lyon depuis de nombreuses années. Ne manquons pas au devoir de reconnaissance et de piété qui nous lie à elle et à sa congrégation. La

messe de 19h00 du dimanche 25 octobre a été offerte pour le repos de son âme.

- ❖ Madame Manuela Torralbo, mère de Monsieur l'abbé José Calvin Torralbo, le 27 octobre 2020. L'abbé Calvin fut le chapelain de notre communauté en 2007.

ANNONCES REGULIERES

Catéchismes

- ❖ Pour enfants : de 4 ans à 11 ans, les mercredis hors vacances scolaires, à la Maison Padre Pio, de 09h30 à 10h30.
- ❖ Pour les collégiens : de 12 à 15 ans, un vendredi tous les 15 jours, hors vacances scolaires, de 18h15 à 19h15, à la Maison Padre Pio. **Prochains cours les vendredis 6 novembre, 20 novembre, 4 décembre et 18 décembre.**
- ❖ Pour les lycéens : de 15 à 18 ans, un mercredi tous les 15 jours, hors vacances scolaires, de 18h30 à 19h30, à la Collégiale Saint-Just. **Prochains cours les mercredis 4 novembre, 18 novembre, 2 décembre et 16 décembre.**
- ❖ Pour les étudiants : cercle Saint-Alexandre : le 1^{er} mercredi de chaque mois, à 20h30. **Mercredi 4 novembre (YouTube).**
- ❖ Pour adultes : le 1^{er} jeudi de chaque mois, à 20h30. Thème de l'année : histoire de l'Eglise. **Jeudi 5 novembre : l'Eglise sous l'empire païen (YouTube)**

ANNONCES PAROISSIALES

Lundi 2 novembre

Commémoration de tous les fidèles défunts : messe basse à **Saint-Just à 7h00**, messe basse à la maison **Padre Pio à 8h30** et messe chantée à **Saint-Just à 18h45**.

RENDEZ-VOUS 2020-2021

SOUS RESERVE DES DISPOSITIONS GOUVERNEMENTALES



- ❖ Récollections de l'Avent :
 - pour les femmes : 5 décembre
 - pour les hommes : 12 décembre
- ❖ Fête de l'Immaculée et procession : mardi 8 décembre
- ❖ Mercredi des cendres : mercredi 17 février
- ❖ Récollections de Carême :
 - pour les femmes : samedi 27 février
 - pour les hommes : samedi 6 mars
- ❖ Pèlerinage nocturne : du 26 au 27 mars
- ❖ Pâques : dimanche 4 avril
- ❖ Pèlerinage de Chartres : 22, 23 et 24 mai
- ❖ Professions de foi : dimanche 30 mai
- ❖ Premières communions et procession de la Fête-Dieu : 6 juin
- ❖ Kermesse et dîner paroissial : 19 juin

Rappel : Les mesures sanitaires demeurent impératives dans l'église :

- Distance d'un mètre entre chaque personne ou famille ;
- Port du masque ;
- Lavage ou désinfection des mains ;
- Sens de circulation.

DONS REGULIERS PAR VIREMENT AUTOMATIQUE

La Fraternité Saint-Pierre vit exclusivement du produit des quêtes et des dons. Si vous souhaitez l'aider régulièrement, remplissez l'ordre de virement ci-dessous et transmettez-le, dûment rempli, à l'établissement bancaire tenant de votre compte. Si vous désirez recevoir un reçu fiscal, ¹, n'oubliez pas de nous communiquer une copie du présent ordre. Merci d'avance de votre générosité.

(1 Soixante-six pourcent - 66% - du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Ainsi si vous faites aujourd'hui un don de 50 euros pour aider financièrement la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôt de 33 euros. Le don ne vous aura réellement coûté que 17 euros.



ORDRE DE VIREMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
titulaire du compte : vous demande de
bien vouloir virer, le de chaque mois, la somme de €

à compter du/...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'au/...../.....
(inclus).

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : Fraternité Saint-Pierre - 1, ch. de petite Champagne 69340
Francheville
CL BESANCON BP07234
IBAN : FR55 3000 2010 4200 0007 9277 F40
BIC : CRLYFRPP
Date et signature :

INTENTIONS DE MESSES

Lorsque vous demandez une intention de Messe, prière de libeller le chèque au nom du prêtre qui célébrera la Messe. Ceci afin d'éviter de lourdes écritures de comptabilité. Merci d'avance.

Je prie Monsieur l'abbé :

de célébrer messe(s) aux intentions suivantes :

-
-
-

Honoraires :

- pour une messe : **18 €** ;
- pour une neuvaine (neuf messes) : **180 €** ;
- un trentain grégorien : **595 €** (du nom du pape saint Grégoire qui obtint la délivrance de l'âme d'un moine au purgatoire par 30 jours consécutifs de messes)

Je joins un chèque à l'ordre du prêtre par lequel je souhaite faire célébrer ces messes

Bulletin Périodique Communicantes

Edition et impression

FSSP Lyon : 1 chemin de la Petite
Champagne 69340 Francheville.

Directeur de la publication

Abbé Paul Giard.

Responsable de la rédaction

Abbé Paul Giard.

Prix de vente : 1 euro.

Dépôt légal : Novembre 2020.

ISSN : 2551-7031



Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre
Maison Saint-Padre-Pio

1, chemin de petite Champagne

69340 Francheville

☎ 04 81 91 85 90

🌐 www.communicantes.fr

Abbé Paul Giard - Chapelain

☎ 04 81 91 85 91 Mobile : 06 68 11 42 04 Courriel : abbe@giard.fr

Abbé Côme Rabany - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 92 Mobile : 06 66 71 08 36 Courriel : comerabany@outlook.fr

Abbé Hubert Lion - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 93 Mobile : 07 81 91 89 93 Courriel : abbe.hubertlion@gmail.com

Abbé Jean-Cyrille Sow - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 94 Mobile : 06 01 36 14 01 Courriel : sowjc@yahoo.fr



COLLEGALE SAINT-JUST
41 RUE DES FARGES – 69005 LYON

Dimanche et jours de préceptes

- 08h30 : Messe lue en rit lyonnais avec prédication
- **10h00 : Grand'messe**
- 18h00 : Vêpres et Salut du Saint-Sacrement
- 19h00 : Messe lue avec prédication

Du lundi au jeudi

- 18h45 : Messe lue, *17h30 à 18h30 confessions*

Le vendredi

- 07h00 : Messe lue, *sauf vacances scolaires*
- 18h45 : Messe lue - chantée les 1^{ers} vendredis -, *17h30 à 18h30 confessions*

Le samedi

- 11h00 : Messe lue, *9h30-10h45 confessions*

MAISON SAINT-PADRE-PIO

Du lundi au vendredi : 08h30 Messe lue, *sauf vacances scolaires*